Fipec

Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs, Préservation du Bois

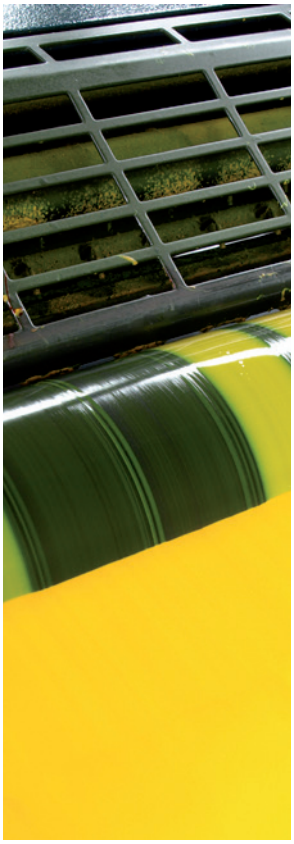

Rapport d'activité
2012

Syndicats Adhérents

Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, le Loisir, l'Enseignement
Président : Éric Sauer
Correspondant : Maria Gillet

Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie
Président : Antoine Jalenques de Labeau
Correspondant : Maria Gillet

Association Française des Industries Colles Adhésifs et Mastics
Président : Christian Klopfenstein
Correspondant : Dominique Ayoul

Syndicat National des Industries des Peintures, Enduits et Vernis
Président : Pascal Hoareau
Correspondant : Maria Gillet

Syndicat National des industries de la Préservation du Bois
Président : François Corda
Correspondant : Maria Gillet

Sommaire

Infos FIPEC 4

Allocution du Président 6

Rapport du Délégué Général 10

Activité économique et communication 17

Activité sociale 25

Activité Technique et Réglementaire 35

Statistiques 49

Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs, préservation du bois

Président Honoraire
M. MAGNAN

Président
M. DUFOUR

Vice-Président
A. JALENQUES de LABEAU

Président adjoint
J.P. GENEVAY

Trésorier
P. FRÉMAUX

Délégué Général
M. LE TALLEC

Conseil d'Administration
R. ANDRÉ
J.P. ARJONA
J.-M. BARKI
J.C. BARTNICKI
R. BRANDEL
J. des BUTTES
P. CHARTRES
F. CORDA
B. DELANOÉ
L. DERRIEN
M. DUFOUR
N. ENSMINGER
P. FREMAUX
G. GAILLARD
J. P. GENEVAY
J. GUYOT
P. HOAREAU
A. JALENQUES de LABEAU
H. JARDIN
C. KLOPFENSTEIN
J. MENICUCCI
C. LAJOUS
S. PESTOURIE
L.P. REYNAUD
E. SAUER
J. SION
P. VAN CAMPEN

42, avenue Marceau - 75008 PARIS
Tél. : 01 53 23 00 00 - Fax : 01 47 23 86 77
www.fipec.org

Président :
Michel DUFOUR
Tél. : 01 53 23 00 09
e-mail : president@fipec.org

Délégué Général :
Michel LE TALLEC
Tél. : 01 53 23 00 09
e-mail : dirgen@fipec.org

Assistante Direction Générale :
Maria GILLET
Tél. : 01 53 23 00 09
e-mail : admfipec@fipec.org ou president@fipec.org

Affaires Techniques et Réglementaires
Pascale BLANCHON / Philippe BRUNET
Clémence LIEBERT / Claudie MATHIEU
Tél. : 01 53 23 00 08
e-mail : dirtech@fipec.org

Affaires Économiques et Communication
Dominique AYOUL
Tél. : 01 53 23 09 83
e-mail : direco@fipec.org

Affaires Sociales et Juridiques
Isabelle MORIN-GIRARD / Nadia LUCE
Tél. : 01 53 23 00 04
e-mail : dirsoc@fipec.org

Comptabilité et Statistiques
Sylvia METIER
Tél. : 01 53 23 00 06
e-mail : stateco@fipec.org

Accueil et Services Généraux
Christine HUCK
Tél. : 01 53 23 00 00
e-mail : reunion@fipec.org

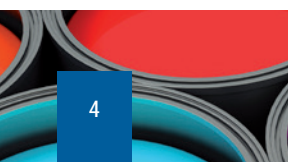

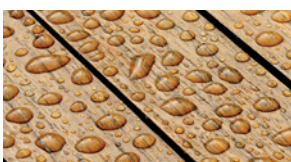

COMMISSIONS FIPEC

Acheteurs
Président : A. DUFOUR

Environnement
Président : G. CHEVILLARD

Financière
Président : C. ERUIMY

Nanotechnologies
Président : T. JEANNETTE

Sociale
Président : Ph. RONPHÉ
Vice-Président : C.ROBLÈS

Technique Générale
Président : P. VERLHAC

Transport
Président : J. EL ALMAWIE

COMMISSIONS ET GROUPEMENTS SECTORIELS

GROUPEMENTS PEINTURES

Anticorrosion et Marine
Président : C. MANDEL

Bâtiment
Président : P. HOAREAU
Président : R. ANDRÉ

Carrosserie
Président : J. PAPACHRYSSANTHOU

Grand Public
Président : O. DEFLINE

Enduits
Président : H. JARDIN

Industrie
Président : J.P. ARJONA

Isolation Thermique par l'Extérieur
Président : N. ENSMINGER

COMMISSIONS ENCRES

Technique
Président : D. LEJEUNE

Financière
Président : C. ERUIMY

COMMISSIONS COLLES, ADHÉSIFS ET MASTICS

Bâtiment
Président : R. LACOSTE

Colles Structurales

Cuir Chaussures
Président : A. REDE

Grand Public

Papier Carton

CEPE :
CONSEIL EUROPÉEN DE L'INDUSTRIE DES PEINTURES, DES ENCRES D'IMPRIMERIE ET DES COULEURS D'ART
Directeur Général : M. Jan VAN DER MEULEN (Bruxelles)
www.cepe.org

FEICA :
FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES INDUSTRIES DES COLLES, ADHÉSIFS ET MASTICS
Secrétaire Général : M. Bernard GHYOOT (Bruxelles)
www.feica.com

EUPIA :
EUROPEAN PRINTING INK ASSOCIATION
Directeur Général : Dr Martin KANERT (Bruxelles)
www.eupia.org

IPPIC :
INTERNATIONAL PAINT & PRINTING INK COUNCIL
Secrétaire : M. John Hopwell (Washington)
www.ippic.org

Allocution du Président

Lors de la précédente Assemblée Générale de la FIPEC en 2012, vous avez renouvelé mon mandat de Président pour 3 ans.
Je vous remercie à nouveau pour cette décision. Elle m'a permis de poursuivre ma mission avec vous, avec le Délégué Général et son équipe des permanents FIPEC dont je salue devant vous la compétence due aux qualités professionnelles de chacun et à leur expérience.

En assurant cette Présidence, j'ai apprécié à nouveau les mesures que nous avions prises pour moderniser et adapter la structure de la Fédération.

Le regroupement de l'ensemble des fabricants des peintures, enduits et vernis dans un seul syndicat national SIPEV a montré ses nombreux avantages et a permis une meilleure coopération de l'ensemble des adhérents dans de nombreux domaines. Les nombreuses réunions tenues avenue Marceau, dans le cadre de la FIPEC, ont été mieux centrées sur les problèmes spécifiques à chacun des métiers ou à chaque département. Les rôles et les missions attribués aux responsables élus ou désignés dans les syndicats, groupements, commissions et groupes de travail n'en sont que plus précis et plus professionnels.

Les missions du Président et du Délégué Général ont été étendues à de nouveaux contacts et à d'autres représentations tant au niveau national, qu'aux niveaux européen et mondial.

Au niveau national, nous avons poursuivi et perfectionné l'exercice des missions confiées à la FIPEC dans chacun de ses trois départements : économique et communication, social et juridique, technique et réglementaire. Nous avons accompagné les décisions prises par chacun des 5 syndicats affiliés. Nous avons étendu nos missions de représentation de l'ensemble de la profession. Nous avons amplifié nos contacts avec le MEDEF, le Groupe des Fédérations Industrielles (GFI), l'Union des Industries Chimiques, les organismes de nos différentes filières professionnelles, les Pouvoirs publics, nos interlocuteurs dans les ministères...

Nous avons fait évoluer le logo FIPEC, modernisé et refondu les sites Internet FIPEC, AFICAM, SPB, et SIPEV. L'AFEI a initié une réflexion pour revoir son logo et son site Internet.

Les syndicats AFICAM et SIPEV se sont impliqués dans la mise en place de la société EcoDDS qui a en charge la gestion du système de collecte et de traitement des déchets diffus spécifiques.

Concernant la Formation et la Recherche, nous avons poursuivi nos actions dans le cadre de notre école ITECH. Nous nous sommes impliqués dans les modifications en cours dans sa gouvernance : Présidence et Direction de l'Institut ; ainsi qu'aux échanges européens dans le domaine de la formation. Notre confrère Louis-Philippe REYNAUD a été élu Président de l'ITECH. Nous avons attribué un prix FIPEC au major de la promotion peintures,

Michel DUFOUR

encres, adhésifs, sponsorisé le Gala ITECH 2013, le SIPEV a alloué deux bourses annuelles.

Le Conseil d'Administration de la FIPEC s'est réuni à trois reprises : les 22 mars, 13 septembre et 14 décembre 2012. L'Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 6 juin 2012.
En mars, le Conseil d'Administration a préparé l'Assemblée Générale FIPEC 2012 en fixant son programme, a examiné et commenté ses comptes 2011, son budget 2012 et ses propositions de cotisations.

Nous avons rendu compte de nos activités nationales et de notre collaboration européenne et internationale avec CEPE, EUPIA, FEICA et IPPIC.

Le programme de la « Semaine de l'Industrie » qui s'est déroulée du 19 au 25 mars 2012 a été examiné et commenté.

Nous avons rendu compte de notre collaboration au sein du GFI.

Nous avons décidé d'adhérer à l'ACDV (Association Chimie du Végétal) et nous avons indiqué dans notre magazine l'Essentiel N°11 tout l'intérêt de cette orientation qui constitue une source de développement stratégique et durable. En effet, le développement des produits biosourcés apparaît comme porteur de nouvelles opportunités et nous avons voulu jouer un rôle actif dans le développement raisonné et maîtrisé des produits d'origine végétale.

En septembre, la réunion du Conseil a été décentralisée et a eu lieu à Marseille. En-dehors de l'examen de la situation des comptes 2012, des commentaires très positifs ont été faits sur la journée FIPEC 2012, et nous avons traité les sujets d'actualité sociale, technique et réglementaire.
Les programmes de l'Assemblée Générale CEPE de septembre à Séville et celui de l'Assemblée Générale de FEICA à Paris ont été commentés.
Nous avons fait le point sur les travaux du GFI suivis par votre Président et votre Délégué Général qui participent mensuellement, l'un aux réunions du Conseil d'Administration, et l'autre aux réunions des directeurs.
Par ailleurs, les membres du conseil ont donné un avis favorable à la création d'une « Commission Biocides » FIPEC et il a été fait appel à candidatures pour la Présidence de cette Commission. La Commission Financière FIPEC a été réactivée.

En décembre, les actions 2012 et le plan d'actions 2013 ont été présentés et commentés par le Délégué Général. La Commission du Budget FIPEC et le Conseil ont examiné l'estimation des comptes 2012 et le budget 2013.

Dans le cadre de la Commission Financière FIPEC, un questionnaire proposé par CODINF, cabinet spécialisé dans la gestion du poste client, a été élaboré et communiqué aux adhérents. Il porte sur les délais de paiement et la gestion du crédit client. Lorsque les résultats de cette étude seront connus, les outils mis en place pourraient être déclinés selon les différents secteurs de la FIPEC.

Le SIPEV a décidé de renforcer ses actions de lobbying en vue de la simplification de la règlementation face aux obligations techniques et réglementaires de plus en plus lourdes, contraignantes et complexes, qui pénalisent et impactent fortement les entreprises.

Au niveau social, nous avons suivi certaines réunions interprofessionnelles, participé à toutes les négociations et commissions au sein de l'Union des Industries Chimiques, organisé et géré les réunions du Comité Social de la Parachimie.

Notre engagement et celle de nos adhérents, dans la deuxième « Semaine de l'Industrie » qui s'est tenue du 19 au 25 mars 2012, a permis de mettre en évidence la nécessité de mieux faire connaitre les valeurs et les opportunités de l'industrie auprès du grand public et en particulier auprès des jeunes. Une nouvelle édition de la « Semaine de l'Industrie » a lieu en 2013.

Les actions du GFI sont commentées à chaque réunion du Conseil et dans la Newsletter adressée tous les mois aux chefs d'entreprises. Les permanents de la FIPEC qui siègent dans plusieurs commissions du GFI sont très impliqués dans leurs travaux.

Notre participation au Groupe des Fédérations Industrielles (GFI) s'est accrue tout au long de l'année. Son activité a été marquée par les études et recommandations durant la période pré-électorale des Présidentielles. Le GFI a rencontré les candidats des principaux partis politiques et convaincu les médias de relayer les messages des industriels. Début novembre, Monsieur Louis GALLOIS, Commissaire Général à l'Investissement, a remis son rapport intitulé « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française » au Premier Ministre. Le Gouvernement s'est ensuite réuni en séminaire et le Premier ministre a présenté le « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ». Ce dernier prévoit 35 mesures concrètes engagées sur huit leviers de compétitivité. Le dispositif « Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi » (CICE) a été présenté en détail aux membres du Conseil du GFI et le Président du GFI, Pierre GATTAZ, a rappelé que l'ensemble des mesures du plan compétitivité fera l'objet d'un suivi. Par ailleurs le GFI a suivi les travaux du Conseil National de l'Industrie (CNI).

Je terminerai ce volet national, en précisant que nous avons suivi avec beaucoup d'attention :

- La grande conférence sociale qui s'est tenue les 9 et 10 juillet 2012 au Palais d'Iéna, ouverte par le Président de la République et clôturée par le Premier Ministre, elle a réuni plus de 300 participants, représentants des organisations syndicales, d'employeurs et des collectivités territoriales et a donné sa feuille de route en matière sociale autour des thèmes suivants : développer l'emploi, et en priorité l'emploi des jeunes ; développer les compétences et la formation tout au long de la vie ; assurer des systèmes de rémunérations justes et efficaces ; atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail ; réunir les conditions du redressement productif ; assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale ; moderniser l'action publique avec ses agents.
- La Conférence environnementale qui s'est tenue les 14 et 15 septembre au Conseil Economique, Social et Environnemental, Palais d'Iéna, a donné la feuille de route pour la transition écologique et a ouvert cinq grands chantiers : le début de la transition énergétique ; la création d'une Agence de la biodiversité en 2013 ; la diminution de l'exposition des populations aux risques sanitaires environnementaux et l'interdiction du bisphénol A (BPA) ; l'augmentation de la taxe sur les polluants atmosphériques ; la simplification du droit de l'environnement.

Au niveau international, nous avons multiplié nos échanges avec CEPE, EUPIA, FEICA et IPPIC. Nous avons reçu en février les représentants de l'Ame-

rican Coatings Association (ACA) et avons échangé sur nos actions.
Nous avons participé et contribué en septembre à la conférence annuelle et à l'Assemblée Générale de CEPE à Séville, ainsi qu'à la conférence mondiale du WAC 2012 (World Adhesive Conference) qui s'est tenue à Paris. Cet évènement mondial était placé sous le thème « CREATING THE FUTURE » et a réuni près de 1000 participants venus du monde entier.
Nous avons contribué au lancement de la plaquette EUPIA et participé à la conférence en mars à Venise.

Les permanents ont participé aux réunions européennes CEPE, EUPIA et FEICA : Operational Board, réunions techniques, groupes de travail.
Nous avons présenté les actions et orientations françaises pour Coatings Care au « Coatings Care Industry Stewardship Committee » (CCISC) et avons participé à « International Paint and Printing Ink Council » (IPPIC). Ce meeting international a pour objectif d'harmoniser et consolider un certain nombre de réglementations au plan mondial.
Le Délégué Général développera dans son rapport les informations essentielles sur l'activité de la FIPEC en 2012.

Avant de lui passer la parole, j'aimerais dire quelques mots sur notre manifestation annuelle. Je voudrais rappeler et souligner que c'est pour approfondir la définition, la connaissance et l'évolution de notre contexte professionnel que nous organisons chaque année une « Journée FIPEC ».

Elle est l'occasion, une fois par an, pour chacun des adhérents de nos 5 syndicats, et leurs collaborateurs, de se réunir pour se rencontrer, se connaître et échanger.

Ce rassemblement est d'autant plus nécessaire que la période que nous traversons depuis plusieurs années est particulièrement troublée. Un fossé s'est installé entre une partie du monde en forte expansion et une autre partie du monde en crise. Nous devons néanmoins constater que dans chacune de ces deux zones, il y a des métiers et des entreprises qui progressent et d'autres qui régressent. Nous observons aussi que les informations qui nous assaillent tous les jours, en particulier dans la presse, sont surtout pessimistes et défaitistes.

Il ne faut pas se laisser entraîner par ce pessimisme car nous pouvons constater qu'à côté des secteurs très touchés par la crise, nos métiers ne sont pas les plus mal lotis.

Les produits que nous fabriquons sont indispensables pour protéger, entretenir, réparer, rénover, coller, imprimer, embellir, décorer. Un nombre considérable de produits finis existe pour répondre à ces critères.

Nos métiers qui sont parmi les plus anciens du monde industriel sont exercés par des entreprises qui ont survécu à d'autres crises pires que celle que nous traversons.

Il est vrai que nous sommes situés dans une Europe en difficulté, mais dans une France encore pleine de ressources qui a besoin d'entreprises performantes et rentables pour avoir les moyens d'innover, d'investir et de gagner des marchés.

Tout nous amène à penser que « l'union fait la force » et que tout ce que nous faisons au sein de notre fédération est destiné à créer « l'union » pour assurer la force dont nous avons besoin.

Nous avons et nous créons ensemble de nombreux atouts pour réussir.

Je terminerai donc mon intervention en espérant vous faire partager ma confiance dans l'avenir, en vous souhaitant une excellente « Journée FIPEC », et une année 2013 riche en opportunités pour vos entreprises.

Rapport du Délégué Général

2012 aura été marquée pour la zone euro par la crise dont les conséquences ont été le ralentissement de la reprise aux Etats-Unis et l'arrêt de l'envolée des pays émergents. Pour la France, les changements que l'on connaît, la perte du triple A le 13 janvier et les difficultés fiscales et règlementaires qui accablent nos entreprises.

Le chômage et la pauvreté ont explosé, l'échec des politiques d'austérité trop rudes a conduit de nombreux pays européens dans la récession. Les hausses d'impôts et la réduction des dépenses ont pénalisé gravement la consommation des ménages et freiné drastiquement les investissements des entreprises.

Le rythme des fermetures d'usines a augmenté de 42% en 2012, l'industrie manufacturière a perdu environ 24 000 emplois et 1 000 usines ont disparu depuis 2009. La liste des plans sociaux ne cesse d'augmenter depuis un an.

Le coût moyen de l'heure travaillée d'un salarié de l'industrie en France, charges comprises, a augmenté d'environ 53% depuis l'année 2000, l'une des hausses les plus fortes d'Europe.

Les marges des entreprises françaises sont au plus bas depuis 25 ans, les plus faibles de toute l'Europe. Elles génèrent des profits insuffisants pour leur permettre d'améliorer leur compétitivité, leur capacité d'auto financement, de R&D, d'innovation, de vendre et produire plus et mieux, de monter en gamme donc de se développer et finalement d'embaucher.

De cette triste réalité, le rapport Gallois a permis, à partir d'un certain nombre d'évidences, de porter des propositions qui, pour quelques-unes, ont été retenues, indispensables pour soutenir l'industrie et la production en France. Ce rapport met en exergue trois chiffres qui résument la situation. Notre part de marché mondial a chuté de 50% en 20 ans. Entre 1991 et 2012, les exportations françaises sont passées de 7,1% du total des échanges mondiaux à 3,1%. Il en est de même au niveau européen. Sur cette même période, elles sont passées de 16% à 12,6%. En comparaison, l'Allemagne continue de progresser, ses exportations représentant aujourd'hui 32% du total de la zone euro.

Peu ou pas de croissance en 2013, un euro fort qui pénalise nos exportations mais qui allège le coût hors zone euro des matières premières et des produits pétroliers. Pour mémoire, le déficit commercial de la France cumule à plus de 67 milliards d'euros en 2012.

De ce triste bilan, il ressort quelques dispositions positives, en particulier :

- Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) adopté à la suite du rapport Gallois. Il doit permettre aux entreprises d'obtenir quelque 20 milliards d'euros à partir de 2014, ce qui devrait compenser à peine les hausses des prélèvements obligatoires de ces trois dernières années qui impactent lourdement la compétitivité des entreprises ;
- Le compromis signé le 11 janvier 2013 relatif à la « Flexisécurité ». Il conjugue la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi ;
- Le maintien du crédit impôt recherche ;
- Le Plan Bric, initiative ambitieuse qui malheureusement se heurte à la fragilité et au manque de compétitivité des industriels en France, en particulier celle des PME ;
- La création de la Banque Publique d'Investissement (BPI) ;
- Le maintien du pacte Dutreil.

Les entreprises membres des différents Syndicats adhérents de la FIPEC ont, hélas pour beaucoup d'entre elles, été amenées à anticiper ces nouvelles contraintes conjoncturelles en prenant les mesures qui s'imposent dans une conjoncture économique aussi incertaine que difficile pour leur pérennité et le maintien des emplois.

Les Marchés FIPEC

Peintures et Vernis

Le Bâtiment : un marché comparable en volume à 2011, incluant une croissance significative des ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur).

Michel LE TALLEC

Le marché peinture « Grand Public » : pour la première fois, nous constatons une baisse en volume dans l'univers des GSB. Les peintures, enduits et vernis ont reculé en volume de 4% en 2012.

L'Anticorrosion/Marine : ce marché, qui a subi durement la crise de 2008/2009, avait récupéré une partie des volumes perdus en 2010 et 2011. Les volumes en 2012 ont rechuté de 6%.

L'Automobile : la partie OEM aura été, et ce n'est pas une surprise, désastreuse en 2012, la production en France ayant chuté de l'ordre de 15% en moyenne. Le secteur Réparation/Carrosserie a continué de régresser, -3% en 2011, -10% en 2012 en volume.

L'Industrie Générale : les résultats en volume sont assez divers selon les secteurs et les métiers, notre estimation pour l'ensemble des produits fabriqués et vendus en Industrie Générale se situe aux alentours de -10% en 2012, alors que la reprise était nette en 2011 de l'ordre de +10%. On peut hélas imaginer, sans trop se tromper, que cette tendance va se confirmer en 2013.

Colles Adhésifs et Mastics

Les résultats dans les métiers communs à ceux des peintures, enduits et vernis sont comparables et suivent les mêmes tendances. Dans l'emballage, on constate une résistance relative. L'estimation de l'évolution du marché total des colles, adhésifs et mastics est de -3,7%.

Encres d'Imprimerie

La conjoncture et les évolutions structurelles restent défavorables, les baisses continues de volume année après année se vérifient ; Internet, dans l'univers de la communication et de la publicité, gagne encore du terrain. Dans l'emballage, la tendance est stable. Au total, ce secteur est à -3% en volume en 2012.

Couleurs pour l'Art et l'Enseignement

Les ventes de ce secteur d'activité sont essentiellement réalisées par la distribution, les grands magasins et les grandes surfaces spécialisés. Comme pour de nombreuses professions, le marché français a été atone en 2012, avec quelques fermetures de magasins et un nombre très limité d'ouvertures. La distribution a connu une fin d'année difficile, sans doute par un manque de confiance et une pression fiscale renforcée. Il semble aussi que les restructurations dans le secteur des petits magasins se terminent.
L'export a été plus dynamique, avec une croissance dans de nombreux pays en 2012 (Asie, Etats-Unis…). L'Europe du Sud et l'Afrique du Nord sont en revanche à nouveau en retrait.
Les perspectives pour 2013 sont très incertaines, en particulier sur le marché domestique, avec des prévisions de consommation pessimistes.

Préservation du bois et lutte anti-termites

Ces marchés sont globalement difficiles et les perspectives ne sont pas bonnes. Les volumes décroissent dans les deux spécialités en 2012, liés à la baisse de la construction neuve. L'impact des réglementations, en particulier celles relatives aux biocides, vont compliquer la situation. La surenchère réglementaire coûte de plus en plus cher. Additionnée au coût des homologations en Europe, elle va peser lourdement sur la compétitivité des entreprises du secteur.

Pour l'ensemble des métiers présents à la FIPEC, il ressort trois points communs alarmants : le niveau des prix des matières premières qui ne baisse pas malgré le recul des marchés ; les difficultés financières des entreprises qui génèrent de plus en plus de défauts de paiement ; le cumul de réglementations françaises et européennes qui commence à poser de sérieux problèmes.

Technique et règlementaire

En France, 2012 a été marquée par la tenue de la première conférence environnementale dont l'objectif était de poser les bases de la politique du Gouvernement français en matière de développement durable et d'économie pour le quinquennat. Dans son discours de clôture, le Premier ministre a clairement évoqué les grands chantiers à mettre en place, tracé les orientations de la transition écologique et énergétique, identifié les priorités liées aux risques sanitaires et environnementaux, et développé le thème de la gouvernance environnementale.
La FIPEC, et notamment son Département Technique et Réglementaire, s'intègre dans ces différents objectifs en s'adaptant à ses secteurs d'activité, tout en traversant un paysage réglementaire non seulement européen, voire mondial, mais encore et surtout national.
La volonté des autorités françaises est claire. Elle vise, sans être exhaustive :

- A encadrer la communication environnementale par le biais de l'étiquetage en émission, de la déclaration environnementale et de l'affichage environnemental ;
- A élargir le champ des déclarations obligatoires à tous les mélanges dangereux ;
- A mettre au point un dispositif de déclaration obligatoire des substances à l'état nanoparticulaire.

Face à cette multiplication des obligations réglementaires, la FIPEC avance.

Ont ainsi été créés ou sont sur le point d'être réalisés :

- Un éco-organisme, EcoDDS, société candidate à l'agrément DDS, dans le cadre de la mise en place d'une filière REP ;
- Une charte environnementale spécifique aux peintures industrielles et calquée sur la charte environnementale de la FIPEC ;
- Un label de la profession des peintures, enduits, vernis et colles ;
- La réactualisation de la Convention Nationale d'Objectifs qui fixe un programme d'actions de prévention spécifique aux activités de la Chimie ;
- Le développement d'une méthode informatique pour l'évaluation du risque chimique en collaboration avec l'INRS.

La FIPEC s'est également fortement impliquée dans plusieurs domaines porteurs pour nos secteurs :

- Réglementation et Simplification : membre actif de la section thématique « Réglementation et Simplification » du Conseil National de l'Industrie (CNI) ;
- Chimie du Végétal : en tant que membre de l'Association Chimie du Végétal depuis 2011, participation à différents groupes de travail ;
- ITE : réactivation de la Commission ITE (Isolation thermique par l'extérieur) avec l'objectif de promouvoir les ITE par enduits minces organiques ;
- Anticorrosion : participation au premier Salon de la filière Anticorrosion « les Rencontres de l'Anticorrosion » qui fut un franc succès
- Nanotechnologies & Nanomatériaux : participation au Projet SERENADE, nouveau programme de recherche axé sur le développement de nanomatériaux innovants, durables et sûrs tout au long de leur cycle de vie
- Normalisation : position forte au sein des différents comités de normalisation et contribution très active à l'élaboration de rapports techniques et prénormatifs sur les définitions, termes, performances, positionnement du produit, largement utilisés et repris par les institutions réglementaires. Citons pour exemple, la norme devenue européenne sur les enduits de peinture ; la participation du SIPEV en qualité de commanditaire aux travaux de la Commission AFNOR T30A ; la création d'une commission de normalisation dédiée aux produits « biosourcés » ; la nomination de la FIPEC en tant qu'expert dans les différents groupes de travail tant français, qu'européen et mondial dans le domaine des nanotechnologies et nanomatériaux.

Social et Juridique

Dans un contexte de déficit public notoire, les chiffres du chômage en hausse exponentielle ont jalonné l'année 2012, ainsi que les annonces de restructurations, de Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et de fermetures d'usines. La problématique de l'emploi a été au cœur de la campagne présidentielle et s'est inscrite en priorité dans les engagements du gouvernement :

- Conférence Sociale des 9 et 10 juillet ;
- Négociation sur le contrat de génération et l'Accord National Interprofessionnel (ANI) conclu le 19 octobre ;
- Accord signé le 11 janvier 2013 sur la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi ;
- Loi créant les emplois d'avenir qui concerne principalement les employeurs du secteur non marchand ;

- Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) assis sur les rémunérations versées aux salariés au cours de l'année civile, dans la limite de 2,5 fois le SMIC calculé sur un an. Il a pour objectif l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment en matière d'investissement, de recherche et d'innovation. Côté social, il encourage la formation et le recrutement ;
- Au niveau interprofessionnel, les partenaires sociaux ont été appelés à se réunir dès le 22 novembre à propos de l'accélération de la détérioration des comptes des caisses complémentaires AGIRC-ARRCO, 3 ans en avance sur le calendrier initial.

Dans le cadre de la Convention Nationale des Industries Chimiques (CCNIC) :

- Un accord, prolongeant de 3 ans les dispositions collectives et instances paritaires de la branche des Industries Chimiques relatives à l'indemnisation du chômage partiel, a été signé par les fédérations associées, l'UIC et quatre organisations syndicales ;
- Les partenaires sociaux de la branche se sont rencontrés à plusieurs reprises dès le second trimestre 2012 afin de définir le cadre de la mise en place d'une couverture « frais de santé » au niveau de la branche ;
- La revalorisation du SMIC au 1er juillet 2012 (+2%) a impacté le 1er coefficient de la grille salariale conventionnelle de la CCNIC ;
- Un accord dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a revalorisé la valeur du point en deux étapes : 1%, le 1er février et 0,6%, le 1er août 2013.
- Dans le cadre de la commission paritaire de validation, l'examen des accords conclus avec les élus du personnel dans les entreprises de moins de 200 salariés dépourvues de délégués syndicaux ;
- Une enquête sur les rémunérations, l'emploi et la formation a été menée auprès des entreprises adhérant aux syndicats de la FIPEC. 161 établissements représentant un effectif total de 6 989 salariés ont participé à cette enquête. Elle donne une bonne visibilité de la politique salariale de nos adhérents et de la répartition des salariés par avenant et par coefficient.

Dans le cadre de la formation initiale, L'ITECH a délivré 98 diplômes d'ingénieur dont 28 avec une spécialité « Peintures-Encres-Adhésifs ». 11 élèves ont obtenu leur BTS « Peintures-Encres-Adhésifs » dont 7 par la voie de l'apprentissage. 3 salariés, dont 2 issus d'entreprises adhérentes à l'un des syndicats de la FIPEC, ont reçu leur diplôme d'ingénieur « Peintures-Encres-Adhésifs » via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Par ailleurs, l'ITECH dispense de la formation continue par le biais de sa filiale ITECH-Entreprises.

Economique et communication

Dans le cadre des missions du Département Economique et Communication :

- Mise à disposition d'informations conjoncturelles dont les tableaux mensuels du GFI ; les études des instituts COE-REXECODE et XERFI ; la lettre mensuelle de CODINF ; le suivi de l'application de la loi LME et, plus largement, des travaux de la commission financière.
- Statistiques : consolidation des informations mensuelles, trimestrielles et annuelles des secteurs et métiers transmises par les adhérents qui participent aux différents panels. A noter depuis 2012, une statistique spécifique au secteur de l'Isolation Thermique par l'Extérieur est mise à la disposition des membres de la Commission ITE du Groupement Bâtiment du SIPEV.

Communication institutionnelle

- La Newsletter mensuelle adressée aux chefs d'entreprise résume l'actualité de la Fédération et de ses Syndicats membres, en mettant en exergue les faits marquants.
- Le magazine l'Essentiel n° 11 paru en 2012 consacrait son dossier à la « Face cachée de la normalisation » où résident toutes les opportunités offertes aux entreprises.
- Le site Internet a été complètement repensé : nouvelle ergonomie, navigation intuitive, nouvelle arborescence, fréquentes mises à jour avec le billet d'humeur, une rubrique « actualité » et la mise en ligne des nouvelles publications.
- Le logo de la Fédération a été modernisé.
- La FIPEC avec ses partenaires du GFI s'est impliquée dans l'organisation de la 2e édition de la Semaine de l'Industrie qui a connu un réel succès avec plus de 200 000 participants et près de 2 300 évènements recensés sur tout le territoire.
- La FIPEC a adhéré en 2012 à l'ACDV et s'est investie dans le groupe de communication qui a commencé à préparer le « Plant Based Summit », grande manifestation mondiale sur la chimie du végétal qui se tiendra à Paris en novembre 2013.

Communication sectorielle

La Commission communication s'est attachée au cours de l'exercice à la réalisation d'une plaquette, la mise à disposition d'un kit de communication, la création du site Internet.

Dans les métiers du bâtiment, les actions 3PF se sont poursuivies avec « le tour de France des Métiers de la Peinture » : 10 000 jeunes de collèges et CFA ont été sensibilisés.

Le Groupement Carrosserie s'est concentré sur l'impact de l'empreinte carbone de la peinture, Reach et ses conséquences pour la filière. Il prépare l'édition du Livre Vert du poste peinture de l'atelier de carrosserie impliquant les distributeurs et les réparateurs.

Le groupement Peintures Industrie a édité une charte environnementale spécifique à ses métiers.

Le groupement Anticorrosion/Marine a participé à la création des « Rencontres de la peinture anticorrosion », devenu un événement filière annuel.

3 projets ont mobilisé les membres du syndicat :

- La mise en ligne du site AFICAM ;
- La refonte du logo afin de représenter de façon évidente le secteur des colles, adhésifs et mastics ;
- La forte implication de l'association des fabricants de colles, adhésifs et mastics dans la préparation de la World Adhesive Conference, la WAC 2012, qui s'est tenue à Paris en novembre.

- Un travail d'évaluation sur l'utilisation des médias sociaux a été envisagé ;
- L'actualisation du site Internet, la modernisation du logo et du graphisme ont été décidés pour une mise en œuvre en 2013 ;
- Le 3e volet de la campagne de communication « PRINTPOWER » a été préparé en 2012. Cette campagne fédère tous les acteurs européens de la chaîne graphique. Elle est pilotée en France par la COPACEL et cible les grands donneurs d'ordre, en particulier les agences de publicité et de communication.

Un an après son adhésion à la FIPEC, le Syndicat national des Industries de la Préservation du Bois est de plus en plus présent et reconnu dans les instances partenaires de la filière.

Le site Internet a été entièrement refondu pour devenir une source d'information de référence. Une communication sur le thème « le traitement du bois est un acte éco-responsable » est en préparation avec la réalisation d'une newsletter numérique ciblée vers les professionnels de la construction.

Les membres du Syndicat des Fabricants de Couleurs pour l'Art et l'Enseignement ont participé à différents salons professionnels tout au long de l'année 2012 et ont initié une réflexion sur un projet filière. Il a pour objectif de stimuler la pratique des activités artistiques.

En 2012, nous retiendrons quelques changements avec, en particulier, la réélection de François Corda Président du SPB, de Jean-Claude Bartnicki élu Vice Président du SIPEV et Olivier Defline élu Président du Groupement Grand Public du SIPEV.

Nous avons également constaté quelques restructurations, acquisitions et consolidations chez les adhérents des syndicats membres de la FIPEC, aux niveaux national et international.

Partenaires Institutionnels

MEDEF

La FIPEC participe régulièrement aux assemblées permanentes et générales et poursuit sa représentation dans de nombreuses commissions et groupes de travail :

- Commissions : relation du travail/emploi formation ; Europe ; affaires économiques et financières ; développement durable.
- Groupes de travail : production et consommation durable ; santé et environnement ; REACH ; statistiques.

GFI

L'année 2012 aura été marquée par une activité dense tant au niveau politique qu'au niveau économique.

- Dans le cadre des élections présidentielles : la publication du « Pacte GFI pour la croissance et pour l'emploi »
- L'audition et les contributions du GFI autour du rapport Gallois et de son Pacte National pour la croissance, la compétitivité et l'Emploi.
- La co-organisation de la Semaine de l'Industrie
- Le lancement de la Fabrique de l'Industrie, Think-Tank créé par le GFI, l'UIMM et le Cercle de l'Industrie.

- Le lancement et la mise en œuvre opérationnelle de 10 groupes de travail structurant pour les membres du GFI, centrés sur les enjeux prioritaires.
  - La participation de Pierre Gattaz aux travaux du Conseil Economique, Social et Environnemental dans le cadre de la conférence sociale.
  - De nombreux sujets particulièrement importants pour les adhérents de la FIPEC ont été traités tels : la simplification de la réglementation, l'affichage environnemental, la fiscalité environnementale, le développement durable, la défense du crédit impôt recherche et une contribution déterminante sur la création du Crédit d'impôt innovation. Le GFI s'est aussi investi dans les travaux du MEDEF sur les cessions forcées de sites et sur la fiscalité des plus-values de cessions.

En 2012, le GFI a accueilli son nouveau Directeur Général, Vincent Moulin Wright, et deux associations professionnelles parmi ses membres : l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) et le CLIMO (Comité de Liaison des Industries de Main d'Œuvre).

UIC

Avec les Fédérations de la Parachimie, la FEBEA et la FNCG, la FIPEC cosignataire de la convention collective de la chimie, est très impliquée dans l'ensemble des négociations relatives aux sujets sociaux de la branche.
La FIPEC participe à la commission économique de l'UIC et en 2012 a cofinancé, avec d'autres fédérations membres du GFI, une étude prospective sur l'éventualité d'une nouvelle fiscalité environnementale. Un dossier sur les surcoûts liés à l'étiquetage en émission des peintures et vernis a fait l'objet d'une évaluation commune qui a été prise en compte par le CNI dans le cadre de la simplification de la réglementation.

Organisations Européennes

CEPE

Le Conseil Européen des Peintures et Encres d'Imprimerie, en continuité des actions menées en 2011, s'est particulièrement focalisé sur REACH en proposant les meilleures solutions pour gérer les scénarios d'exposition.
Pour les membres des métiers concernés, le CEPE a publié un guide sur les sujets relatifs à la Qualité de l'Air Intérieur.
Sur les Nanomatériaux, le CEPE a répondu aux consultations de la Commission Européenne et travaille en coopération avec la FIPEC.
Le CEPE a présenté et édité une charte européenne sur le développement durable compatible avec la charte environnementale de la FIPEC. Il a également développé un outil de calcul de l'impact environnemental pour ses adhérents.
Par ailleurs, une action sur la réglementation Biocides est en cours et devrait aboutir en septembre 2013. Il en est de même pour la réglementation sur l'Ecolabel, publiée mi 2013, qui intéresse le secteur de la décoration. Concernant le Bisphénol A (BPA), le CEPE, en complément de ses actions au niveau de la Commission, a contribué à soutenir l'industrie en France pour qu'il n'y ait pas d'interdiction d'utilisation du BPA dans les emballages alimentaires, position qui hélas n'a pas été retenue en France.
Enfin, le Board du CEPE a décidé de créer une commission en charge de la formation des ingénieurs et des techniciens en Europe. Elle fait suite au constat du manque de diplômes spécialisés peintures et encres dans les écoles et les universités. La FIPEC et l'ITECH sont très impliqués.

EUPIA

Les actions menées en 2012 on été concentrées sur :
- La diffusion des statistiques européennes sur le site d'EUPIA, qui représentent 90% du marché des encres d'imprimerie en 2012 ;
- La mise à disposition d'un guide sur la composition des encres et leur compatibilité avec les emballages alimentaires et d'un document explicatif sur l'évaluation de la migration potentielle des encres d'imprimerie dans les conditionnements alimentaires ;
- La définition des encres à faible migration et les recommandations d'utilisation ;
- L'engagement dans le projet développement durable de CEPE ;
- Le suivi des dossiers REACH et CLP.

FEICA

En 2012, la Fédération Européenne des Industries des Colles, Adhésifs et Mastics s'est concentrée sur la défense des intérêts de ses membres au niveau des réglementations européennes : Reach, Biocides, Nano. Dans le secteur du papier et de l'emballage, la FEICA a suivi les projets « Migresives et Facet ».
Dans le secteur de la construction, la fédération s'est intéressée au règlement sur les produits de construction : Eco labelling, air intérieur et amélioration qualitative des mousses polyuréthanes.

International

IPPIC

Les actions entreprises aux cours des derniers exercices continuent à être soutenues, en particulier les travaux menés au niveau de l'ONU sur la publication des recherches et interaction entre IPPIC et IARC et le développement de monographies.
L'élimination du plomb dans les peintures fait l'objet d'actions de lobbying de l'IPPIC dans les pays où cela n'est pas encore fait (l'Europe n'est pas concernée).
Au niveau UNECE (commission économique pour l'Europe des Nations Unies), l'IPPIC prend en compte les sujets relatifs au transport des matières dangereuses et au Global Hamonized System (GHS).
Les activités Marine sont suivies avec IMO (International Marine Organization).
L'IPPIC poursuit sa veille sur l'évolution des réglementations relatives aux substances et préparations.
Avec l'ensemble des organisations membres, l'IPPIC a engagé des travaux sur une approche globale de développement durable.
Enfin, l'actualisation de l'étude « ORR and BOSS » sur l'évolution et les perspectives des métiers de la peinture a été réalisée. Elle concerne la période 2011/2016.

WAC 2012

La World Adhesive Conférence (WAC 2012) s'est tenue à la suite de l'assemblée générale de FEICA, du 18 au 21 Septembre 2012 à l'hôtel Mariott Paris Rive gauche.
Sous le thème de « Creating the future », l'événement a été un réel succès avec plus de 1 000 participants venus de 42 pays et représentant 362 entreprises.
90 conférences ainsi que de nombreuses sessions parallèles ont permis aux congressistes de s'informer et d'échanger. Cette conférence a été organisée par FEICA, soutenue par 14 associations nationales, en particulier l'AFICAM, ainsi que par les 9 associations internationales.
La prochaine conférence mondiale se tiendra en 2016 à Tokyo.

Conclusion

Je voudrais une fois de plus vous réaffirmer la motivation et la détermination de toute l'équipe FIPEC à apporter aux entreprises adhérentes des Syndicats membres de la Fédération, son écoute, son professionnalisme et sa disponibilité. Son engagement est de tout mettre en œuvre pour faciliter la vie des entreprises, des femmes et des hommes qui en sont partie prenante, consciente des difficultés et des incertitudes qui impactent l'industrie en général et des contraintes toujours plus exigeantes pour nos secteurs respectifs en matière de réglementation, le tout dans un contexte social et politique pas toujours favorable.

Je renouvelle mes remerciements et ceux des permanents de la fédération aux membres du conseil d'administration, de la commission du budget, à tous les présidents et comités de direction des syndicats, des groupements et commissions qui s'investissent et se mobilisent en permanence avec leurs collaborateurs, en contribuant au dynamisme de tous nos groupes de travail, nationaux et internationaux.

Activité économique et communication

Les activités du département économique et communication de la FIPEC sont organisées autour des axes suivants :

- **Suivi de la conjoncture économique et actualité législative**
- **Gestion des statistiques et analyse**
- **Communication institutionnelle, permettant de valoriser les actions de la FIPEC et de ses syndicats adhérents**
- **Communication sectorielle, portant sur les opérations répondant aux besoins spécifiques des secteurs**

Suivi de la conjoncture économique et actualité législative

La FIPEC a poursuivi tout au long de l'année 2012 la mise à disposition d'informations conjoncturelles avec les tableaux mensuels du GFI, issus des études de l'institut COE-Rexecode, ainsi que les éléments d'information du XERFI, qui propose des analyses régulières sur de nombreux thèmes économiques. Ces sources permettent aux entreprises de disposer d'éléments d'analyse détaillés sur les indicateurs économiques et financiers. Ces documents sont complétés par la lettre mensuelle du CODINF, organisme spécialisé dans la gestion du risque client.

Le 1er janvier 2012, la mise en place de la LME est arrivée à son terme et tous les accords dérogatoires ont rejoint le régime général des délais de paiement. Cependant quelques secteurs se sont attachés à se ménager des exemptions fondées sur des cas particuliers (saisonnalité extrême des ventes, incertitudes de récolte / livraison liée aux aléas climatiques). Ce point particulier ne doit pas induire d'incertitude pour les entreprises sur le délai légal de paiement plafond qui est maintenant de 45 jours fin de mois ou 60 jours nets pour toutes les ventes à terme entre créanciers privés en France (hormis les exceptions plus restrictives touchant les produits frais et le transport).
Par ailleurs, la loi n°2012-187 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives a transposé en droit français la directive 2011/7/UE du 16 février 2011 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales,

Gestion et analyse des statistiques

Dans les secteurs des peintures et des encres, le Département des Affaires économiques a poursuivi le

travail de consolidation des statistiques mensuelles et annuelles, complétée par une évaluation du marché total peintures bâtiment et grand public. Une statistique spécifique au secteur de l'Isolation Thermique par l'Extérieur, consolidée avec les éléments du SNMI, permet de suivre l'évolution de ces familles de produits.
Au niveau de l'AFICAM, un questionnaire semestriel permet d'apporter aux membres une vision de l'évolution des différents marchés colles et mastics.
La commission colles bâtiment a publié deux tableaux statistiques consolidés, l'un à fin juin, l'autre à fin décembre 2012.10 sociétés, représentatives du marché des colles et des mastics bâtiment ont participé au panel.

Actualité des comités, groupements et commissions

Représentant près de 50 réunions par an, les groupements, commissions économiques et groupes de travail, animés chacun par leur Président et Vice Président, apportent les informations nécessaires aux entreprises pour mieux appréhender l'ensemble des enjeux et des impacts sur les marchés. Les indicateurs conjoncturels, les statistiques sectorielles, les évolutions législatives et les actions de communication institutionnelle et sectorielle ont été présentés et analysés tout au long de l'année.

Commission des acheteurs

Cette commission qui comporte des représentants des 5 secteurs présents à la FIPEC réunit environ 15 sociétés chaque trimestre. La consolidation d'un panel de près de 30 sociétés permet de suivre les indicateurs d'évolution du prix des matières premières. Lors de chaque réunion, un thème intéressant le tour de table est proposé. En 2012, les sujets suivants ont été traités :

- Droit des contrats et relations fournisseurs/clients avec l'intervention de Me Martin, avocat
- Le transport et notamment les aspects liés aux difficultés et contraintes de la gestion des achats de transport, avec M. Janis Fleuriel de la société AMAXA SYSTEMS
- La médiation présentée par Mme Marie-Ange Davenet, responsable des achats chez Dupont Powder Coatings et qui intervient au sein de la Chambre Syndicale des Praticiens de la Médiation (CNPM) A été détaillé le principe de la médiation, approche responsable du règlement d'un conflit, appelé Mode Alternatif de Résolution de Conflits
- Des questions réglementaires telles que la mise en place de la filière Déchets Diffus Spécifiques et l'étiquetage ont été abordés.

Commission financière

Dans le contexte de la mise en place du volet «délais de paiement», de la fin des accords dérogatoires, et des points d'amélioration identifiés par l'Observatoire des Délais de paiement, une nouvelle collaboration a été engagée avec le CODINF. L'objectif est de faire le point de la situation pour nos entreprises, de recenser les notions les plus floues, à l'origine de délais cachés, de répertorier des cas concrets et mettre en place des outils, pour renforcer les dispositifs de gestion du risque client dans les entreprises.
La commission financière s'est réunie le 10 décembre. Elle a permis de réaliser un diagnostic de la situation et de faire le point sur les attentes des entreprises, la Commission a convenu de diffuser un questionnaire sur les délais de paiement et la gestion du risque client et de créer des groupes de travail par secteur, la finalité étant de mettre en place des outils d'aide à la gestion du risque client.

Groupements peintures bâtiment & grand public

Les réunions trimestrielles qui ont été organisées en 2012 pour chacun de ces groupements ont permis de prendre connaissance des indicateurs conjoncturels et de l'évolution des sujets d'actualité relatifs au domaine réglementaire ou communication. Des thèmes tels que la mise en place de la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), les projets de réglementations portant sur certaines substances ou sur l'affichage et l'étiquetage environnementaux ont été détaillés.
Des sujets spécifiques au groupement bâtiment tels que les actions 3PF, les travaux de la Commission ITE, les FDES et la normalisation ont également été présentés.

Au sein du groupement grand public, suite à la démission de François Corda, M. Olivier Defline (PPG) a été élu Président en décembre. Un tour de table a permis au nouveau Président de repréciser les centres d'intérêt des membres du groupement :

- la vision stratégique, dans le cadre des différents sujets de préoccupation,
- points sur les sujets intéressant la filière
- sujets réglementaires

Groupement carrosserie

Suite à la réunion filière qui s'était tenue en avril 2011, les membres du groupement ont poursuivi la réflexion sur les axes futurs de la communication vers la filière. Des présentations relatives aux sujets réglementaires ont également été détaillées au cours des différentes réunions. La FEDA a été invitée à deux reprises en 2012. La présentation des projets de communication vers la filière a permis d'affiner les axes de communication envisagés. Les membres du groupement ont eu par ailleurs l'opportunité de présenter leurs propositions d'action pour 2013 lors d'une réunion au CDA le 13 décembre.

Groupement industrie

Lors des réunions qui se sont tenues au cours de l'année 2012, de nombreux sujets ont été abordés, notamment le programme Coatings Care, les nanotechnologies tant au niveau français qu'européen. Une réflexion a été engagée sur les statistiques, afin de disposer d'un outil permettant de suivre l'évolution de ce marché. La charte industrie a par ailleurs été finalisée.

Au cours de la réunion du mois d'octobre, suite à la démission de Monsieur Gilbert Eicholz, Monsieur Jean-Paul Arjona (Celliose) a été élu Président du Groupement.

Groupement anticorrosion

Poursuivant ses travaux sur les différents thèmes intéressant la filière, un point régulier a été fait sur les indicateurs d'évolution du prix des matières premières. Les membres du groupement ont par ailleurs préparé leur participation aux « rencontres de l'anticorrosion », qui ont eu lieu en avril.

AFICAM

Le Conseil de Direction, qui s'est réuni 3 fois en 2012, a abordé, outre les points relatifs à la gestion budgétaire, le sujet de la mise en place de la filière des Déchets Diffus Spécifiques, la normalisation, ainsi que les différents projets de réglementation en cours. L'un des thèmes importants a été la préparation de la conférence mondiale des Colles, Adhésifs et Mastics, qui s'est tenue à Paris en septembre 2012, avec le changement du logo, la finalisation du site internet et la préparation d'une action presse.

Commission Colles bâtiment de l'AFICAM

Lors des réunions trimestrielles, les questions abordées ont concerné notamment les préoccupations liées à l'application des produits de collage et à la normalisation. Les points réglementaires intéressant la profession ont également été abordés.

AFEI

Lors des réunions du Comité de Direction, la situation économique des différents marchés a été analysée et les indicateurs matières premières ont été présentés.

Au cours de la réunion du mois de décembre, une nouvelle rencontre-déjeuner a été organisée avec les représentants de la COPACEL (Confédération Française de l'Industrie des Papiers, Cartons et Celluloses), Madame Isabelle BOCON-GIBOD, Présidente, et Monsieur Jean-Paul FRANIATTE, Délégué Général, durant laquelle ont pu être abordés les points suivants : situation économique, consommation, production et flux internationaux, coûts de production, matières premières, problèmes techniques et réglementaires, actions filières dans le cadre de Print Power.

AFCALE

Le Comité de Direction de l'AFCALE a abordé au cours des 4 réunions qui se sont tenues en 2012 l'ensemble des sujets, économiques et réglementaires et de normalisation intéressant la profession. Les membres de l'AFCALE ont poursuivi la réflexion sur les actions de communication, qui permettraient de promouvoir l'utilisation des couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement.

SPB

Comme en 2011, 3 Comités de Direction se sont réunis. Outre les questions budgétaires, les ordres du jour intègrent une partie réglementaire importante. Lors de la réunion du mois de décembre, les membres ont procédé à l'élection de François Corda en tant que Président. Tout au long de l'année, les travaux du groupe communication ont été présentés.

Actualité européenne

L'AFICAM a participé aux réunions du forum des Associations de FEICA ainsi qu'à celles du European Business Board. Sur la première partie de l'année 2012, FEICA s'est concentrée sur la préparation de la WAC. Lors des réunions du mois de novembre, un bilan de l'activité de ces deux instances a été réalisé et il a été convenu de faire le point sur leurs objectifs et missions.

2013 verra la mise en œuvre de ces actions engagées.

Communication institutionnelle

La communication institutionnelle mise en place à la FIPEC permet, depuis plusieurs années, de travailler sur l'image des produits et des secteurs des entreprises qu'elle représente et de saisir toutes les opportunités que procure l'actualité pour valoriser les messages.

La Newsletter mensuelle

Publiée chaque mois, elle apporte aux chefs d'entreprise une information synthétique et récurrente sur l'ensemble des sujets qui sont traités à la FIPEC et dans les syndicats affiliés.

Relations presse

7 communiqués et dossiers de presse ont été diffusés au cours de l'année sur des sujets aussi différents que l'élection des Présidents au sein de la FIPEC et des syndicats sectoriels, l'étiquetage des produits de construction et de décoration, le bilan de la journée FIPEC 2012, l'actualisation du dossier de presse et la diffusion du kit de communication SIPEV, ainsi que le dossier de presse de l'AFICAM à l'occasion de la WAC.

Le communiqué sur l'étiquetage en émission avait pour objectif de rappeler le contexte réglementaire dans lequel évoluent les adhérents de la FIPEC depuis de nombreuses années et de clarifier la réglementation qui se met en place. Suite à ce communiqué, le département technique et réglementaire a été sollicité par des journalistes afin de compléter leur information sur ce sujet.

Les dossiers de presse du SIPEV et de l'AFICAM ont permis de présenter les technologies, les secteurs et les enjeux. Ils constituent un fond documentaire précieux à destination de tous les interlocuteurs qui s'intéressent à nos métiers.

La FIPEC répond par ailleurs régulièrement à des demandes spécifiques de journalistes de la presse professionnelle et grand public, s'appuyant sur l'expertise d'adhérents.

Magazine L'Essentiel

Dans la continuité du numéro précédent qui avait pour dossier central le « Nouveau pacte pour l'industrie, pour la croissance et pour l'emploi » proposé par le GFI (Groupe des Fédérations Industrielles), Le 11e numéro de L'Essentiel confirme les positions de la FIPEC et ses actions, suite aux élections qui ont replacé l'industrie au centre des débats politiques, économiques et sociaux. Le dossier central, consacré à la normalisation, démontre que le processus de normalisation, issu d'une démarche volontaire des entreprises est éminemment stratégique. Dans un contexte d'ouverture des marchés où la concurrence est de plus en plus rude, la normalisation apporte un atout compétitif par la garantie des performances. En s'investissant dans les travaux de normalisation, l'entreprise participe à la définition des règles de son marché en prenant en compte les caractéristiques techniques de ses produits et les spécificités de son secteur. La rubrique focus aborde le thème de la Chimie du Végétal. Axe majeur de réflexion, le développement des produits biosourcés apparait comme stratégique car porteur de nouvelles opportunités dans un contexte tendu en matière de mondialisation, de développement durable et de réglementation

Site Internet FIPEC

La FIPEC est une source d'informations, d'expertise, et ses industries sont au coeur de l'innovation industrielle. Pour pleinement remplir son rôle de vitrine des secteurs représentés et faciliter l'accès à l'information, le site Internet, www.fipec.org, a été complètement repensé.

Nouvelle ergonomie, navigation intuitive, arborescence déclinée sur 3 niveaux, le nouveau site propose une information clairement organisée, régulièrement complétée et réactualisée.

Le site a vocation d'être à la fois :

- une source d'informations synthétiques et adaptées à tous publics,
- un vecteur de communication interprofessionnel et institutionnel,
- un faire-valoir des préoccupations de la FIPEC sur les sujets liés à l'environnement et la santé,
- une vitrine des secteurs des 5 syndicats de la FIPEC avec l'accès à des sites dédiés.
- un outil de travail pour les adhérents avec un espace réservé et accessible dès la page d'accueil : notes internes, newsletters, statistiques, comptes-rendus et dossiers thématiques,

Grâce à ses différents niveaux de navigation, le site donne la possibilité de trouver rapidement une information et de la compléter en téléchargeant une source documentaire enrichie.

Evolution du logo FIPEC

Suite aux changements intervenus dans sa structure, la FIPEC a modernisé son logo. Evolution plus que changement radical, le nouveau graphisme permet de capitaliser sur l'identité visuelle reconnue par les partenaires de la fédération tout en apportant une image de modernité et de dynamisme.

Journée FIPEC

La Journée annuelle FIPEC s'est tenue le mercredi 6 juin au Pavillon Dauphine (Paris 16e), et a réuni un nombre record de plus de 200 personnes. Adhérents des 5 syndicats de la FIPEC (AFCALE, AFEI, AFICAM, SIPEV, SPB), partenaires des filières sectorielles, pouvoirs publics, organisations institutionnelles nationales et internationale, la qualité et la diversité des participants comme des intervenants, ont fait de la Journée FIPEC, un rendez-vous professionnel apprécié et très attendu.
En première partie de son Assemblée Générale, la FIPEC a fait le point sur les travaux de la fédération et de ses 5 syndicats, couvrant l'actualité économique, communication, sociale, technique et réglementaire.
En deuxième partie, la Fédération qui, traditionnellement, propose d'aborder un sujet d'actualité stratégique, a sollicité un grand « Capitaine d'industrie », Jean-Louis Beffa, Président d'Honneur de la Compagnie de Saint-Gobain, pour répondre à la question « les Français ont choisi : quels impacts sur les entreprises ? ». Impliqué dans la relance de la machine économique et industrielle nationale, l'auteur du livre « La France doit choisir » (Édition du Seuil) a partagé sa réflexion en invitant à reconsidérer la vision du modèle de développement économique de la France.

GFI

Semaine de l'industrie :

La 2e session de la Semaine de l'Industrie s'est déroulée du 18 au 25 mars 2012 et a donné lieu à l'organisation de 2 280 événements sur tout le territoire : journées portes ouvertes, expositions, conférences, avec plus de 200 000 participants, dont plus de la moitié était en cursus scolaire ou universitaire. Compte tenu du succès de ces deux premières éditions, la 3éme session de la Semaine de l'Industrie aura lieu du 19 au 24 mars 2013.
La Semaine de l'industrie permet au grand public, en particulier aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de :

- découvrir l'industrie et ses métiers
- rencontrer les hommes et les femmes de l'industrie et des services associés
- voir comment sont conçus et fonctionnent les sites industriels du 21e siècle
- prendre conscience du rôle structurant de l'industrie en France.

Le département économique & communication de la FIPEC participe régulièrement aux réunions du groupe communication du GFI, afin d'accompagner la mise en place des différentes actions de communication.

ACDV

Suite à l'adhésion de la FIPEC à l'ACDV en 2011, le Département économique & communication a rejoint le GE (Groupe d'Experts) communication de l'Association. L'un des principaux sujets traités en 2012 a été la préparation du Plant Based Summit, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2013.

Communication sectorielle

SIPEV

En 2011, les membres de la Commission avaient défini les objectifs et les axes de communication du SIPEV, qui s'articulent autour des volets suivants :

- Réalisation d'une plaquette,
- Création de pages internet dédiées
- Mise en place d'un kit de communication
- Déploiement d'un plan de communication

Au cours des réunions qui ont eu lieu en 2012, les membres ont finalisé la plaquette, travaillé sur le site internet et mis en place le kit de communication. Ce kit a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs des sociétés membres du SIPEV, ce qui a représenté plus de 500 contacts.

En fin d'année, le plan de communication 2013, permettant de mettre en avant les messages du SIPEV a été examiné.

Une réflexion a par ailleurs été engagée sur l'utilisation des médias sociaux dans le dispositif de communication.

3PF

La campagne de l'Association « le tour de France des Métiers de la Peinture » s'est poursuivie en 2012. Au total 58 journées d'étapes ont été réalisées pour 10 000 jeunes de collèges et CFA sensibilisés. La campagne de relations presse associée a permis d'enregistrer 37 retombées presse et 2 reportages TV.

Suite à une réunion 3PF intervenue en début d'année, l'idée a été émise de mettre en place une nouvelle action filière. La proposition est de monter un projet d'ateliers de formation pour les professeurs de CFA, afin de leur présenter les évolutions technologiques, les nouveaux produits et les former à l'application de ces produits. Face aux freins identifiés, il avait été demandé de définir plus précisément les besoins et de mesurer les attentes des enseignants et un questionnaire a été diffusé, pour :

- mieux connaître les formateurs de la filière
- comprendre leurs besoins (formation, information, etc.)
- identifier des modalités de réponse

A l'issue des résultats de cette enquête, un questionnaire complémentaire a été lancé auprès des maîtres d'apprentissage. Les travaux sur ce projet se poursuivent en 2013.

Projet filière : carrosserie

Dans le prolongement des actions engagées en 2011, les membres du groupement ont défini les thèmes prioritaires, qu'ils souhaitent valoriser auprès de la filière :

- Thématique CO2 / empreinte carbone : impact envi-

ronnemental de la peinture, de sa conception à sa destruction. Un groupe de travail a été créé au niveau de CEPE,
- REACH : exemples concrets de mise en application par les entreprises de la filière carrosserie
- Santé et sécurité dans l'atelier avec les EPI (Equipement de Protection Individuelle)
- Communication Reach / CLP

Afin de déployer ces thèmes, le groupement a proposé la mise en place d'un livre vert, dont le principe est de présenter l'approche responsable du poste peinture dans l'atelier et de valoriser la réparation carrosserie. Ce livre vert contiendra des infos et conseils pour proposer une charte des bonnes pratiques sur les critères de santé/protection/EPI/réglementation, respect de l'environnement, qualité des réparations.
L'objectif est de donner les clés d'une gestion responsable du poste peinture, d'impliquer les distributeurs et les fournisseurs d'équipement, et d'encourager les carrossiers à promouvoir leur démarche auprès du client final

AFICAM

En 2012, l'Association a travaillé conjointement sur 3 projets :

Refonte du logo AFICAM : sous l'impulsion du Président de l'AFICAM, afin d'accompagner la refonte du site, et dans le contexte du WAC 2012, il a paru important de retravailler sur l'identité visuelle de l'AFICAM. Le logo a évolué afin de représenter de façon plus évidente le secteur des colles, adhésifs et mastics, et concrétiser le dynamisme du secteur et de l'Association.

Mise en ligne du site AFICAM : plutôt reconnus pour leur invisibilité, les colles, adhésifs et mastics se sont rendus visibles avec la nouvelle version du site mise en ligne en juillet. Les enjeux étaient de :
- valoriser l'image des produits, leur efficacité, leur technicité et les atouts du collage
- mieux faire connaître l'environnement notamment technique et réglementaire, pour une meilleure prise en compte dans le process industriel.
- Faire valoir les valeurs économiques du secteur. (poids, débouchés….)

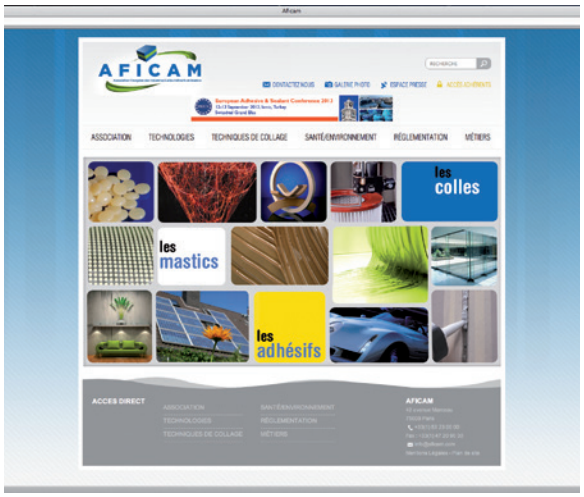

Avec un graphisme modernisé et un contenu actualisé, **www.aficam.fr** est une vitrine du savoir-faire des adhérents.

WAC 2012 : du 18 au 21 septembre 2012, Paris a reçu la World Adhesive Conference au Paris Marriott Hotel & Conference Center. Organisé tous les 4 ans en alternance entre l'Europe, les USA et l'Asie, cet événement est l'un des plus importants de la filière. Tous continents confondus, il a attiré de nombreux participants parmi les formulateurs, fournisseurs de matières premières et services, scientifiques, institutionnels et utilisateurs en aval.

Cette 8e édition a été organisée par la FEICA (Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs), en collaboration avec l'AFICAM (Association Française des Industries Colles, Adhésifs et Mastics) Le Délégué Général de la FIPEC, ainsi que des membres du Conseil de Direction ont fait partie du Comité de Pilotage.

Avec comme slogan « Créons le futur », l'objectif de ce rassemblement était de fournir des solutions multi-perspectives à l'industrie et promouvoir le dialogue entre toutes les parties prenantes. 4 grands chapitres ont été traités sous différents angles :
- Réglementation et normalisation : vers plus de cohérence et d'harmonie
- Développement durable et environnement
- Sécurisation des approvisionnements en énergie et

matières premières
- Création de valeur : esprit d'entreprise, esthétique et technologie

Au cours de cette manifestation, plus de 90 conférences ont été proposées, sur tous les sujets d'actualité et d'avenir, réglementaires et technologiques. Cet événement a été un succès, puisqu'elle a enregistré une participation record, avec près de 1000 congressistes.
A cette occasion, l'AFICAM a rédigé un dossier de presse, en français et en anglais. La version anglaise du document a été diffusée à l'ensemble des congressistes. Des kakémonos AFICAM positionnés à l'entrée des salles de conférence ont permis de marquer l'implication de l'Association dans cette manifestation.

AFEI

En 2012 les membres de l'AFEI sont intervenus sur les sujets suivants :

Réflexion médias sociaux : face à la diffusion de plus en plus rapide de l'information véhiculée via internet, les membres de l'AFEI se posent la question de l'utilisation des médias sociaux. Une agence spécialisé dans la communication digitale est venue présenter les différents outils, les risques et opportunités que représentent aujourd'hui les médias sociaux.

Site internet : la question des médias sociaux est indissociable de celle du site internet, point de départ d'une communication digitale efficace. Suite à la refonte du site FIPEC, il est apparu nécessaire de retravailler en premier lieu les pages du site internet AFEI, dans le but de moderniser le graphisme et d'actualiser les contenus. Un groupe de travail a été constitué sur ce sujet et la modernisation du logo AFEI a également été engagée.

Printpower :
Le 3e volet de la campagne de communication «PRINTPOWER, qui fédère tous les acteurs européens de la chaîne graphique a été préparé et négocié avec les partenaires tout au long de l'année et de nouveaux messages seront déclinés permettant la valorisation de l'utilisation du support imprimé. Cette campagne de presse collective portant sur les aspects durables du support imprimé n'ayant pu être engagé dès 2012, ce 3e volet sera lancé au cours du 1er trimestre 2013, avec une campagne d'insertions presse et un mailing. Pilotée par la COPACEL, cette campagne a pour objectif de promouvoir et mettre en exergue le média imprimé afin que celui-ci soit perçu par les publicitaires comme un élément indispensable à toute campagne promotionnelle.

SPB

1 an après son adhésion à la FIPEC, et afin d'affirmer son identité auprès des acteurs de la filière, le SPB a souhaité repenser son logo et son site internet. Le site a été modernisé et optimisé pour améliorer sa visibilité, la richesse de son contenu et sa navigation. Avec pour message principal «le traitement du bois est un acte éco-responsable » le site se présente comme une source documentaire et une référence sur les sujets réglementaires autour du bois, de son traitement et de son utilisation. Il a l'ambition de sensibiliser les professionnels de la construction sur la nécessité de traiter le bois pour le préserver.

AFCALE

Les membres de l'AFCALE ont participé à différents salons professionnels tout au long de l'année 2012.
Par ailleurs, ils ont initié une réflexion sur un projet filière, qui a pour objectif de stimuler la pratique de leurs activités et de créer la demande auprès du grand public en faisant découvrir ces disciplines ludiques, artistiques et valorisantes aux non pratiquants.

Conclusion : 2012 /2013

Face à l'intensification des obligations réglementaires et la nécessité d'accroitre la notoriété et la connaissance de nos métiers dans un environnement où l'information circule de manière instantanée, les défis sont importants pour les années à venir et les chantiers de l'année 2013 sont nombreux :
- **Elargissement des statistiques**
- **Travaux de la commission financière**
- **Vulgarisation des sujets réglementaires d'actualité pour une meilleure compréhension des institutionnels et des consommateurs**
- **Anticipation sur les sujets intéressant le grand public**
- **Adaptation permanente des outils de communication**

Activité sociale

Endiguer la montée du chômage : un défi à relever

Dans un contexte de déficit public notoire, fermetures d'usines, annonces de restructurations et/ou de PSE, chiffres du chômage en hausse exponentielle ont jalonné l'année 2012.

Face à cette pandémie, la problématique de l'emploi, au cœur de la campagne électorale, s'est inscrite par conséquent comme étant l'une des priorités du nouveau gouvernement. **Développer et sécuriser l'emploi** ont été les thèmes déclinés dans le cadre de la **Grande Conférence Sociale des 9 & 10 juillet** 2012 avec des objectifs de concrétisation dans des délais très courts. Au regard des enjeux économiques et sociaux, **les partenaires sociaux et le Gouvernement** se sont engagés ipso facto, dans un climat parfois tendu, par la voie de la négociation ou de dispositions législatives, dans des réformes susceptibles de soutenir l'emploi, de créer au niveau des entreprises un « choc de compétitivité », et, à moyen terme, un retour à la croissance.

Les partenaires sociaux et le Gouvernement n'ont pas « chômé »… Pour preuve, après quatre séances de négociation sur le contrat de génération, un accord national interprofessionnel (ANI) **s'est conclu le 19 octobre**. Il a été **signé par les cinq organisations syndicales** et l'ensemble des organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA). Le dispositif vise à coupler l'embauche de jeunes en CDI et le maintien des seniors en activité, en assurant la transmission des savoirs et des compétences. Selon leur taille (+ ou – 300 salariés), les entreprises sont soit obligées (sous peine d'une pénalité), soit incitées (avec une aide de l'Etat) à négocier un accord intergénérationnel ou à mettre en place un plan d'action intergénérationnel.

Dans la foulée, les partenaires sociaux ont lancé la négociation sur la sécurisation de l'emploi avec comme feuille de route gouvernementale quatre thèmes à aborder :

- La lutte contre la précarité sur le marché du travail (en sécurisant l'emploi et les parcours professionnels des salariés)
- L'anticipation des évolutions de l'activité, de l'emploi et des compétences (avec en amont un meilleur partage de l'information avec les IRP, et un renforcement de la GPEC),
- L'amélioration des dispositifs de maintien de l'emploi en cas de difficultés économiques conjoncturelles (avec une simplification du dispositif de chômage partiel et le recours aux accords collectifs majori-

taires de sauvegarde de l'activité et de l'emploi),
- L'aménagement des procédures du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

A l'issue de trois mois de négociations, les partenaires sociaux sont parvenus le 11 janvier 2013 à l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi. Le texte a été signé par trois organisations syndicales (CFE-CGC, CFDT et CFTC) aux côtés du MEDEF, de la CGPME et de l'UPA.

Cet accord majeur pour la France, et salué par ses partenaires internationaux, s'inscrit dans l'esprit de la feuille de route gouvernementale et vise à :
- Permettre aux entreprises de s'adapter plus rapidement aux évolutions des carnets de commande, de la conjoncture et des mutations technologiques,
- Réduire l'incertitude juridique à travers la réduction des délais de prescription dans les procédures de contentieux judiciaires et la mise en place d'un barème d'indemnisation facilitant la conciliation,
- Ouvrir de nouveaux droits aux salariés avec la généralisation des complémentaires santé, la rationalisation et le renforcement de l'information sociale et économique aux IRP, l'instauration d'un compte individuel de formation pour tous les salariés et de « droits rechargeables » pour les salariés au chômage,
- Créer les conditions d'une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes en permettant l'exonération des cotisations d'assurance chômage patronales pendant 3 à 4 mois selon la taille de l'entreprise. Cette mesure doit compenser la sur-cotisation patronale sur les CDD de moins de trois mois (hors CDD intérim et de remplacement).

L'accord doit désormais être transposé dans un projet de loi qui sera débattu au Parlement dès le mois d'avril 2013 après présentation au Conseil des Ministres du 6 mars 2013.

De son côté, le Parlement a adopté dès le 26 octobre 2012 **la loi créant les emplois d'avenir** complétée par deux décrets du 31 octobre et un arrêté de la même date. Applicable depuis le 1er novembre 2012, ce dispositif a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à une qualification de jeunes, de 16 à 25 ans sans emploi, peu ou pas qualifiés, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale, ou ayant un fort potentiel de création d'emploi. **Les emplois d'avenir concernent principalement les employeurs du secteur non marchand**, que la structure soit publique ou privée (notamment les collectivités territoriales, associations,

organismes à but non lucratif), qui peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat.

Les conclusions du **rapport GALLOIS** en novembre 2012, qui ont mis en exergue la perte de compétitivité de l'économie et des entreprises françaises, ont été assorties de propositions pour atténuer les effets d'une crise économique à la fois conjoncturelle et structurelle dans un contexte de restrictions budgétaires. La mesure « phare » de ce rapport, très attendue par les entreprises, a été rapidement mise en œuvre dans le cadre de **la 3e loi de finances rectificative publiée au J.O du 30 décembre 2012. Cette loi a instauré le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) au profit des entreprises imposées d'après leur bénéfice réel et soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu**.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de leur compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstruction de leur fonds de roulement. L'entreprise devra retracer dans ses comptes annuels l'utilisation du crédit d'impôt. Ce dernier ne pourra financer ni une hausse de la part des bénéfices distribués, ni une augmentation des rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.
Le crédit d'impôt est assis sur les rémunérations versées aux salariés au cours de l'année civile, dans la limite de 2,5 fois le SMIC calculé sur un an, sur la base de la durée légale du travail, augmentée, le cas échéant, des heures supplémentaires et complémentaires, mais sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent lieu. Le taux du crédit d'impôt sera de 4% au titre des rémunérations versées en **2013** puis de **6%** en **2014**.
Des textes réglementaires à même d'encadrer le dispositif sont actuellement en cours de finalisation (décret fixant notamment les **obligations déclaratives** incombant aux entreprises, création d'un **comité de suivi** placé auprès du Premier ministre, …).
Le CICE sera financé en partie par une **hausse** du taux intermédiaire (de 7 à 10%) et du taux normal (de 19,6 à 20%) de la **TVA** à effet du **1er janvier 2014**.

Il devrait permettre entre autre aux entreprises d'absorber en partie :

- la revalorisation de 2% du SMIC au 1er juillet 2012 (soit 1,4% au titre d'une prise en compte anticipée de l'inflation et 0,6% au titre d'un coup de pouce),
- la fin du régime social et fiscal sur les heures supplémentaires ou complémentaires pour les entreprises de 20 salariés et plus,
- l'augmentation progressive des cotisations d'assurance vieillesse liée au nouveau dispositif de retraite anticipée mis en place par décret le 2 juillet 2012,
- la hausse du taux du forfait social de 8 à 20% sur les rémunérations exonérées de cotisations de sécurité sociale mais soumises à CSG et CRDS en application de la 2e loi de finances rectificative du 31 juillet 2012 (publiée au J.O du 17 août), puis de l'élargissement de son assiette aux indemnités de rupture conventionnelle homologuée au 1er janvier 2013,
- et enfin le doublement des prélèvements sur les « retraites chapeau » également à compter du 1er janvier 2013.

Au niveau interprofessionnel, les partenaires sociaux ont par ailleurs été appelés à se réunir dès le 22 novembre 2012 au chevet des comptes des caisses de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO dont la détérioration financière a exigé de se mettre autour de la table des négociations avec trois ans d'avance sur le calendrier initial.
Le nouveau dispositif de retraite anticipée financé au niveau de la CNAV* se traduit selon les estimations du Conseil d'orientation des retraites (COR) par un surcoût de 1 milliard d'euros à l'horizon 2017 pour les régimes AGIRC-ARRCO auquel se conjuguent le ralentissement de la croissance économique et la chute de la masse salariale. Le déficit cumulé sur ces deux régimes pourrait atteindre plus de 10 milliards d'euros en 2017. Dans ce contexte, avec une date butoir fixée au 1er avril 2013, les mesures à prendre devront s'inscrire à la fois dans le court et le moyen/long terme.
L'année 2012 a par ailleurs été ponctuée par l'engagement d'une **délibération sur la qualité de vie au travail en amont de l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur ce thème en 2013**. Elle a permis aux partenaires sociaux de se mettre d'accord sur un état des lieux partagé et d'auditionner un certain nombre d'experts.

** Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse*

La FIPEC, co-signataire de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC), et coordinatrice du Comité Social Parachimie (réunissant la FIPEC, la FEBEA* et la FNCG*), participe activement au dialogue social de branche. Elle est représentée dans toutes les négociations collectives et instances paritaires de la branche des Industries Chimiques.

L'UIC et les Fédérations Associées, dont la FIPEC, ont signé le 29 mai 2012 avec quatre organisations syndicales (CFTC, CFE-CGC, CFDT et CGT-FO) **un accord, prorogeant pour une durée de 3 ans, les dispositions de l'accord relatif à l'indemnisation du chômage partiel dans les Industries Chimiques du 10 septembre 2009.**

Ce nouvel accord, **applicable à compter du 1er juillet 2012**, ne modifie pas le dispositif d'indemnisation mis en place dans le cadre de l'accord du 10 septembre 2009 : il assure, en effet, aux salariés mis en chômage partiel 80% de leur rémunération mensuelle brute, primes comprises. Il permet donc à la fois aux salariés soumis à des arrêts, ou à des réductions d'activité, de voir maintenue la quasi-totalité de leur rémunération mais également aux entreprises fragilisées par la crise économique, d'alléger leurs charges et de préserver leurs emplois et leurs compétences dans l'attente d'une amélioration de leur situation.

Par ailleurs, les dispositions relatives à l'indemnisation horaire sont également prorogées puisque les entreprises relevant de la Convention Collective Nationale de Industries Chimiques sont tenues d'assurer aux salariés bénéficiaires de l'accord, pour chaque heure de travail perdue à la suite d'une mise en chômage partiel, une indemnisation correspondant à 50% de leur rémunération horaire brute à laquelle vient s'ajouter 50% de l'allocation d'aide publique.

Précurseurs en la matière, les partenaires sociaux de la branche se sont rencontrés à plusieurs reprises dès le second trimestre 2012 afin de définir le cadre de la mise en place d'une couverture «Frais de santé » au niveau de la branche.

Après avoir rappelé les avantages d'un régime de branche et les différents régimes possibles, la délégation patronale a proposé la constitution d'un groupe technique paritaire chargé de préparer et d'analyser un appel d'offres auprès d'organismes (mutuelles, institutions de prévoyance, assureurs). Les questions telles que la fixation de la couverture, le choix de l'organisme, le caractère facultatif ou obligatoire du régime et la répartition de la cotisation salariés/employeur ont été renvoyées à la négociation en réunion paritaire plénière.

Dans le cadre d'un relevé de décisions, signé par la CFTC, la CFDT et la CGT-FO le 17 décembre 2012, les partenaires sociaux ont finalisé un premier round de négociations qui a permis d'arrêter les principes retenus en amont du lancement d'un appel d'offres :

- Le caractère facultatif pour les entreprises d'adhérer au dispositif de branche ;
- La répartition de la cotisation entre employeur et salarié ;
- Une couverture unique pour l'ensemble des salariés, avec ou sans régime optionnel ;
- Une définition des prestations avec des montants en pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité Sociale plutôt qu'en euros afin d'éviter une actualisation des garanties au fil des années.
- La liste des organismes sollicités dans le cadre de l'appel d'offres sur la base d'un cahier des charges à établir paritairement.

Il a été souligné que la mise en place de ce dispositif permettrait, notamment aux TPE-PME, d'accéder à des tarifs compétitifs à une couverture frais de santé.

La délégation patronale, sans s'engager sur le principe d'une couverture obligatoire pour toutes les entreprises, a précisé, en tout état de cause, qu'elle n'envisageait pas que l'accord s'applique aux entreprises disposant déjà de leur propre régime sur les frais de santé.

Il sera par ailleurs tenu compte, dans la poursuite des négociations en 2013, de l'impact de l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013 qui prévoit l'accès à une couverture frais de santé pour les salariés non encore couverts.

A l'instar de beaucoup de branches professionnelles, la revalorisation du SMIC au 1er juillet 2012 (+ 2%) a impacté le 1er coefficient de la grille salariale conventionnelle de la CCNIC (coefficient 130 - Avenant I - ouvriers/employés) qui s'est retrouvé inférieur au Smic à hauteur de 1,2%.

Dans le cadre de la loi dite « Warsmann » du 22 mars 2012 laquelle prévoit que des négociations doivent s'ouvrir au niveau des branches professionnelles lorsque le salaire minimum de la branche est inférieur

**FEBEA : Fédération des Entreprises de la Beauté / FNCG : Fédération Nationale des Corps Gras*

au Smic, les partenaires sociaux de la branche ont convenu de se réunir le 20 septembre 2012. La délégation patronale a proposé aux organisations syndicales d'augmenter, via la réévaluation du coefficient de calcul du complément de salaire mis en place en 2006, les salaires minima de la catégorie « ouvriers/employés » (Avenant I) de manière dégressive de 1,2% (pour le 1er coefficient, 130) à 0,2% (pour le coefficient 205).
Cette mesure permettait de situer, sans incidence sur les primes, ces salaires minima à un niveau au moins égal à celui du Smic tout en conservant une progressivité de la grille. Un accord a été proposé sur cette base à la signature des organisations syndicales pour une entrée en vigueur au 1er octobre 2012.
Les organisations syndicales n'ont pas souhaité apposer leur signature sur cet accord dénonçant notamment la « pérennisation » de ce complément de salaire qui n'est pas pris en compte dans le calcul des primes conventionnelles.

La négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires pour 2013 s'est engagée le 21 novembre 2012. Dans le cadre de cette 1ère réunion, la délégation patronale a exposé la situation économique des Industries Chimiques en 2012 et a précisé que la situation des entreprises de la branche, certes variable selon les secteurs, était particulièrement préoccupante en cette fin d'année avec peu d'indicateurs positifs sur l'année 2013.

La seconde réunion de la NAO a permis d'aboutir à un accord le 14 décembre 2012 revalorisant la valeur du point en deux étapes : 1% au 1er février 2013 (7,85 € base 38h/semaine) **et 0,6% au 1er août 2013** (7,895 € base 38h/semaine). Cet accord a été signé par l'ensemble de la délégation patronale (UIC/Fédérations Associées dont la FIPEC), la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC.

Ces augmentations s'appliquent sur l'ensemble du barème et se répercutent sur les primes conventionnelles (primes d'ancienneté, de nuit, de dimanche…).

Le coefficient de calcul du complément de salaire de l'avenant I de la CCNIC (ouvriers/employés) fixé depuis 2006 à 0,7030 **a été porté à 0,72 à compter du 1er février 2013**.

Ces dispositions ont permis de situer le salaire minima conventionnel du coefficient 130 de l'avenant I, noyé par le SMIC depuis le 1er juillet 2012, au-dessus de ce dernier y compris avec sa dernière revalorisation de 0,3% au 1er janvier 2013.

En vertu de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la Démocratie Sociale, la **commission paritaire de validation des accords conclus avec les élus du personnel dans les entreprises de moins de 200 salariés dépourvues de délégués syndicaux**, dont les procédures et modalités de fonctionnement ont été formalisées en 2011 par accord de branche étendu par arrêté du 12 décembre 2012, s'est par ailleurs réunie 7 fois en 2012 et a examiné près de 20 accords d'entreprises relevant de la CCNIC et portant majoritairement sur la durée et l'aménagement du temps de travail.

❋❋❋

Le département des affaires sociales de la FIPEC a par ailleurs poursuivi sa mission d'information et d'accompagnement auprès des adhérents :

- Sur les problèmes d'application ou d'interprétation de la CCNIC, sur les dispositions du code du travail, la jurisprudence ou plus généralement dans la gestion des ressources humaines et des relations sociales,
- En étant en veille au regard de l'évolution de la législation sociale, de la déclinaison des accords interprofessionnels et de leur articulation avec les dispositions conventionnelles,
- En participant aux travaux des groupes de travail ad hoc et aux négociations paritaires de la branche des Industries Chimiques en qualité de membre de la délégation patronale et de la Commission Sociale de l'UIC,
- En assistant aux réunions de la Commission Relations du Travail, Emploi, Formation du MEDEF,
- En prenant part aux réunions du Comité de pilotage paritaire de l'Observatoire prospectif des métiers, des compétences et de la diversité des industries chimiques (OPIC), du Bureau, du Conseil d'Administration et du Comité paritaire chimie de DEFI (OPCA de la branche),
- En gérant des outils à la disposition des entreprises :
  - un service extranet / département des affaires sociales (circulaires sociales, accords de branche, indicateurs sociaux, …) dont l'accès est réservé aux adhérents,

- Et un service de demandes d'emploi spécialisé sur les métiers de nos professions (professionnels expérimentés et/ou jeunes diplômés) et de propositions de poste à pourvoir émanant d'entreprises adhérentes de la FIPEC.

La Commission Sociale de la FIPEC

Présidée par Mr Philippe RONPHE (Materis Paints/ Groupe Tollens), avec à ses côtés, Mme Christiane ROBLES (Sto/Beissier) en qualité de Vice-présidente, la Commission Sociale de la FIPEC s'est réunie cinq fois en 2012. L'une des réunions s'est déroulée à Lyon dans les locaux de l'ITECH. Elle s'est poursuivie l'après-midi par une visite de l'école et des échanges avec la direction et l'équipe pédagogique.

La commission sociale est source d'échanges interactifs, de partage d'expériences et d'information. Elle permet à ses membres de se concerter sur les projets de loi, sur les négociations interprofessionnelles ou de branche en cours ou à venir et sur les travaux de la Commission « Relations du Travail, Emploi, Formation » du MEDEF auxquels participe la FIPEC.

En 2012, les jurisprudences marquantes de l'année (concernant notamment le forfait-jours ou l'égalité de traitement), la Grande Conférence Sociale des 9 et 10 juillet 2012, et les incidences des dispositions prises ou annoncées par le législateur relevant du domaine social (3 lois de finances rectificatives pour 2012, projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, création du CICE, ...) ont été au cœur des préoccupations des membres de cette commission.

La commission sociale permet également de s'inscrire en amont sur certains sujets avec l'intervention d'experts ou de personnes qualifiées. Elle a ainsi accueilli cette année :

- Mr Sébastien PINET, Directeur Associé Protection Sociale du Groupe AGEO, dont l'intervention portait

sur l'impact des réformes successives sur les régimes de retraite obligatoires et sur les régimes de retraite par capitalisation à prestations et/ou à cotisations définies.

- Mr Stéphane GENERE, Inter Expansion - Groupe HUMANIS, qui a fait le point sur l'accord de branche des Industries Chimiques relatif au PEI/PERCOI et rappelé les principes de l'épargne salariale au regard des spécificités de ce dispositif.

Les enquêtes sur les rémunérations, l'emploi et la formation

Une enquête sur les rémunérations versées en 2012 a en outre été menée auprès des entreprises adhérant aux différents syndicats de la FIPEC. **161 établissements représentant un effectif total de 6989 salariés ont participé à cette enquête** dont les résultats, traités de manière anonyme et non publiés, ont été transmis aux seuls participants.

Les établissements du panel ont pu ainsi disposer d'un éclairage significatif sur la politique salariale dans nos professions avec des informations indicatives sur les différentes composantes de la rémunération d'un salarié (salaire de base, primes, éléments variables, intéressement collectif…) ou le niveau de rémunération annuelle par coefficient, et d'informations qualitatives (répartition des salariés par ancienneté, par âge…).

Elle fournit également une photographie de la répartition des salariés des entreprises de nos professions **par avenant et par coefficient**. A titre indicatif, 40,2% des effectifs du panel relèvent de l'avenant 1 de la CCNIC (ouvriers et employés), 34,3% de l'avenant 2 (agents de maîtrise et techniciens) et 25,5% de l'avenant 3 (ingénieurs et cadres). La population féminine représente 27,9% des effectifs du panel.

Cette enquête, menée conjointement auprès de l'ensemble des établissements de la FEBEA, de la FNCG et de l'UIC, a permis de consolider les résultats au niveau de la branche. Corrélé à l'enquête sur l'emploi et la formation qui a porté sur près de 95 000 salariés de la branche, le tableau de bord sur l'égalité professionnelle et salariale dans les industries chimiques, disponible sur le site de l'observatoire prospectif des industries chimiques (OPIC), est réactualisé chaque année.

L'emploi et la formation

L'emploi

En 2012, le marché du travail s'est à nouveau dégradé. Le taux de chômage a atteint à la fin du 4e trimestre 2012 le seuil de 10,6%* (DOM compris) de la population active avec plus de 5 millions de demandeurs d'emploi recensés par Pôle Emploi. La situation des jeunes de moins de 25 ans demeure très préoccupante avec un taux de chômage de 25,7%*. On constate par ailleurs, selon Pôle emploi, une baisse de l'emploi intérimaire de 8,7% sur l'ensemble de l'année.
Au sein de la zone Euro, le chômage a concerné 11,8%* de la population active avec des taux très contrastés, de l'ordre de 26% en Espagne ou en Grèce, et à l'opposé de 4,5% en Autriche ou 5,6% aux Pays-Bas.

**sources : INSEE/DARES*

Dans la branche

En raison d'une refonte en cours des sources publiant les chiffres annuels d'emploi des différents secteurs d'activité, les chiffres portant sur l'année 2011 ne sont actuellement pas disponibles. A titre indicatif, l'Observatoire Prospectif des Industries Chimiques, a constaté globalement à travers ses différentes études une relative stabilité des effectifs dans la branche en 2011 par rapport à 2010 qui sera à confirmer ultérieurement.
Les chiffres annuels publiés au 31/12/2010 par Pôle Emploi ont indiqué pour l'industrie chimique un effectif de 143 661 salariés, en recul de - 1,3 % au 31/12/2010* par rapport à 2009, répartis sur 2 504 établissements.

Dans notre profession

Dans les peintures, vernis et les encres (code APE 2030Z), les chiffres annuels de Pôle Emploi ont indiqué une baisse des effectifs de 2,2 %. Ils ont été ramenés à 13 301 au 31/12/2010*, contre 13600 au 31/12/2009. Le nombre d'établissements recensé s'établit à 357 (360 au 31/12/2009).

Dans le secteur des colles et gélatines (code APE 2052Z) qui ne correspond pas exclusivement à l'AFICAM, Pôle Emploi a recensé 47 établissements en 2010*, et un effectif global de 3 192 salariés au 31/12/2010* stable par rapport à 2009.

** N.B : les chiffres annuels d'emploi de Pôle Emploi des différents secteurs d'activité ont été publiés avec une année de décalage. Les données de la dernière année connue sont provisoires et seront rectifiées ultérieurement.*

La formation professionnelle

Dans la branche

L'UIC, les fédérations associées (dont la FIPEC) et les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et CFTC-CMTE ont signé le 15 février 2012, deux avenants aux accords relatifs à la formation professionnelle :

Le premier de ces avenants concerne l'accord du 8 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie dans les industries chimiques. Il a modifié la durée des périodes de professionnalisation afin de tenir compte notamment de la loi « Cherpion » du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels ; la durée minimale conventionnelle des périodes de professionnalisation, permettant un financement par l'OPCA de branche, sera fonction de la taille de l'entreprise et/ou de l'âge du salarié et/ou du type d'action de formation.

Le second avenant est relatif aux modalités de financement par l'OPCA de branche de la professionnalisation et du DIF dans les industries chimiques définies par accord du 21 février 2008.

Ces textes se sont appliqués aux contrats et périodes de professionnalisation conclus à compter du 1er mars 2012, premier jour du mois suivant leur signature (15 février 2012).

L'Observatoire prospectif des industries chimiques (OPIC) a poursuivi sa mission de veille prospective sur l'évolution des métiers au niveau régional, national, européen et international.

Sous la houlette de son Comité de Pilotage, composé de représentants des cinq organisations syndicales, de l'UIC et des Fédérations Associées dont la FIPEC, trois études ont été lancées en 2012 :

- Un état des lieux sur l'alternance dans les industries chimiques réalisée par le Cabinet Bouteille,
- Une étude relative à la relation entre les métiers du laboratoire, de la R&D et les certifications professionnelles, menée par la Cabinet CG Conseil. Elle permettra de faire le point sur les activités couvertes, les compétences requises et les évolutions pour ces métiers en lien avec les certifications professionnelles existantes.
- Une étude comparative entre les CQP des industries chimiques et les CQPI, réalisée par le Cabinet CG Conseil. Elle a pour objectif d'étudier les possibilités de passerelles entre les CQP des industries chimiques et les CQP des entreprises du médicament et la pertinence d'utiliser des CQP inter-branches (CQPI).

Les résultats de ces travaux seront présentés, après validation par le Comité de Pilotage, à la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi (CPNE) de la branche en 2013.

Pour mémoire, les travaux de l'Observatoire (financés par l'OPCA de la branche - DEFI) doivent permettre ensuite aux partenaires sociaux, aux entreprises et aux salariés :

- de disposer des informations nécessaires à la compréhension des évolutions de la branche et de leur impact sur l'emploi et la qualification des salariés ;
- d'anticiper la transformation ou l'émergence des métiers en évolution ;
- d'identifier les compétences requises pour l'exercice d'un métier ;
- de faciliter une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises quels que soient leur secteur d'activité et leur taille ;
- de définir des actions de formation correspondant à leurs besoins.

Un tableau de bord sur la diversité, des indicateurs-clé, des données statistiques globales, sectorielles et régionales, des outils tels que le répertoire des métiers, le guide de l'entretien professionnel, le passeport formation ou des publications à l'instar de l'étude sur les emplois de la filière de la chimie du végétal ou du guide de la VAE sont par ailleurs téléchargeables sur le site de l'observatoire : www.observatoireindustrieschimiques.com

Créée en 2009, **la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) est un dispositif de formation des demandeurs d'emploi qui se positionne en amont d'un recrutement.** La POE permet à un demandeur d'emploi de bénéficier de la formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper un emploi. Il n'y a pas de lien juridique entre l'entreprise et le demandeur d'emploi.

La POE peut être individuelle ou collective :

- **POE Individuelle :** Elle répond au(x) besoin(s) en recrutement d'une entreprise. Une offre d'emploi doit

être déposée à Pôle emploi et le projet d'embauche peut concerner plusieurs personnes ;

- **POE Collective :** Elle concerne les besoins en recrutement sur des métiers « en tension » au niveau de la branche.

Pour permettre la mise en place des POE dans les industries chimiques, l'OPCA DEFI a signé deux conventions avec Pôle emploi, l'une pour la POE individuelle, l'autre pour la POE collective. DEFI a également obtenu du FPSPP[1], un financement spécifique pour déployer les POE dans les différentes branches de l'OPCA (industries chimiques, médicaments, pétrole, plasturgie). Il est chargé de la mise en œuvre de ces dispositifs auprès des entreprises adhérentes.
Les coûts pédagogiques de la POE sont financés par l'OPCA DEFI.

(1) Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

Dans la profession

Bilan de la formation en 2012 :

a/ ITECH : dans **le cadre de la formation initiale, l'ITECH a délivré leur diplôme d'ingénieur à 98 étudiants en 2012 dont 28 avec une spécialisation en Peintures, Encres et Adhésifs.** Parmi ces derniers, 8 étudiants ont suivi leur formation dans le cadre de l'apprentissage.
Le certificat de fin d'études post premier cycle de responsable technique de formulation de produits colorés a été délivré à 11 étudiants.
En juin 2012, 11 élèves ont reçu leur diplôme de BTS Peintures, Encres et Adhésifs (BTS PEA) dont 7 par la voie de l'apprentissage.
Dans le cadre de l'année scolaire 2012-2013, 11 étudiants sont en 2e année de BTS PEA dont 3 en contrat d'apprentissage.
Il convient ici de souligner que l'ITECH est habilité à délivrer ses diplômes **par la voie de la validation des**

acquis de l'expérience (VAE). Trois personnes ont été diplômées par cette voie **en 2012**, dont **deux salariés d'entreprises adhérentes de la FIPEC, qui ont obtenu leur diplôme d'ingénieur Peintures, Encres et Adhésifs.**

L'ITECH dispense de la formation continue par le biais de sa filiale ITECH-Entreprises sur la base d'un catalogue annuel. En 2012, 278 stagiaires ont suivi des formations peintures, encres et adhésifs intra ou inter-entreprises.

En 2012, l'ITECH a réalisé un chiffre d'affaires de 208 K€ en recherche, développement et études au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.

b/ DEFI (OPCA de la branche) : pour l'ensemble de la Chimie-Parachimie, les engagements en terme de formation professionnelle se sont élevés en 2012 à 74,1 millions d'euros dont 3,38 millions d'euros par les professionnels de la peinture, des encres, colles, adhésifs et préservation du bois, et ce principalement au titre de la professionnalisation et du plan de formation. Les entreprises de nos professions ont bénéficié de financements dans les actions suivantes :

- 89 entreprises ont conclu des contrats ou des périodes de professionnalisation représentant 242 dossiers pris en charge par DEFI. Ils correspondent à des engagements financiers de l'ordre de 914 K€.
- le DIF (prioritaire et portable) a concerné 1 195 stagiaires donnant lieu à un total pris en charge par DEFI de 786 K€.
- les formations au titre de la fonction tutorale et des tuteurs ont été dispensées auprès de 40 salariés,
- les engagements financiers relatifs à la formation continue se sont élevés à 1,6 million d'euros pour 2 022 stagiaires.

c/ L'AFPEV, association créée par la FIPEC et l'AFTPVA, assure une formation des techniciens de la profession, en lien avec les évolutions techniques et réglementaires, sur la base de stages élaborés sur mesure ou relevant de son catalogue. En 2012, 15 entreprises ont eu recours à l'AFPEV pour des stages de formation inter ou intra-entreprises qui ont concerné 59 salariés.

L'année 2013 sera source de nouvelles réformes et de consultations des partenaires sociaux. Certains chantiers sont d'ores et déjà engagés:

- la transposition législative de l'accord national interprofessionnel (ANI) sur le contrat de génération, puis de l'ANI relatif à la compétitivité des entreprises et à la sécurisation de l'emploi.
- la négociation sur le régime des retraites complémentaires puis sur le régime général de base,
- le renouvellement de la convention d'assurance chômage,
- l'harmonisation des dispositifs de chômage partiel,
- la qualité de vie au travail

Les négociations dans la branche des Industries Chimiques vont se poursuivre sur la couverture « frais de santé » et doivent s'engager entre autre sur la structure salariale de la CCNIC et sur une réécriture à droit constant de cette dernière dans un souci de lisibilité avec un nouveau plan et une mise à jour des références au code du travail.

❋ ❋ ❋

Activité technique et réglementaire

La Conférence Environnementale qui s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012, s'est organisée autour de cinq tables rondes. L'objectif en était de poser les bases de la politique du Gouvernement français en matière de développement durable et d'économie pour le quinquennat.

Le Président de la République a ouvert cette Conférence en présentant les orientations de la transition écologique et énergétique. Le Premier ministre l'a clôturée en présentant la feuille de route du Gouvernement.

Signalons pour nos secteurs :

Table ronde Transition énergétique (+ Fiscalité etc.) :
La rénovation thermique annuelle de 500.000 logements est considérée comme une priorité du gouvernement : les ITE seront en première ligne. Un guichet unique de la rénovation devrait être mis en place pour conseiller les ménages intéressés.
Du côté des taxes, il faut noter l'augmentation de la TGAP portant sur les polluants atmosphériques dès la loi de finance de 2013. La taxe carbone aux frontières de l'Europe est à nouveau d'actualité.

Table ronde : Santé et environnement : risques sanitaires et environnementaux
Trois priorités ont été identifiées :

1) Soutien à la recherche et indépendance des experts ;
2) Protection des publics les plus sensibles aux risques sanitaires (dont l'interdiction totale du Bisphénol A dans les contenants alimentaires ; la définition des perturbateurs endocriniens et l'impact des déchets)
3) Diminution des inégalités environnementales et lancement du PNSE 3 (Plan National Santé et Environnement).

Table ronde : Gouvernance
Il s'agit ici de la participation effective des citoyens et de la simplification du droit de l'environnement. Par exemple : la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises – rapport RSE etc…) sera modifiée dès 2013 et la notion d'entreprise « cotée » remplacé par un seuil encore à déterminer. La France se dotera de « démonstrateurs de développement durable ». Il s'agira d'éco-quartiers, d'éco-villages ou d'éco-villes qui atteignent une taille critique suffisante et qui permettent de valoriser un savoir-faire et des technologies innovantes en matière de développement durable. L'objectif est d'y traiter toutes les problématiques énergétiques pour parvenir à une consommation zéro.

Environnement / Développement durable

Les orientations de la commission environnement

Face à la prolifération des labels (Ecolabel Européen – NF Environnement – Pure – ACDV etc…) la Commission Environnement de la FIPEC a envisagé de réunir les acteurs concernés pour leur proposer de travailler ensemble sur l'établissement d'un label de la profession des peintures, enduits, vernis et colles ; à proposer au gouvernement dans le cadre de l'affichage environnemental et suite à l'expérimentation qui s'est terminée le premier juillet 2012.

Filière déchets diffus spécifiques (DDS)

Contexte règlementaire

Suite à la parution en 2010 de la loi relative aux Déchets Diffus Spécifiques DDS requérant la mise en place d'une nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) et du décret n°2012-13 du 4 Janvier 2012, un arrêté fixant la liste des produits chimiques concernés a été publié le 16 Août 2012. Ainsi, les metteurs sur le marché national de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement devront désormais contribuer techniquement et financièrement à la collecte et au traitement des déchets ménagers desdits produits. Dans le périmètre des DDS figurent notamment : les produits d'adhésion, d'étanchéité et de réparation (colles, mastics) et les produits de traitement et de revêtement des matériaux et produits de préparation de surface (peintures, enduits, vernis).

Le SIPEV et l'AFICAM fortement impliqués dans la mission de préfiguration DDS

Afin de répondre à leurs obligations, les fabricants et distributeurs (responsables de leurs produits à marque) de produits DDS ont décidé de mettre en place un système collectif, un éco-organisme, pour se charger de la collecte et du traitement de ces déchets ménagers. Un comité de pilotage de la mission de préfiguration de la filière DDS constitué des principaux syndicats et fédérations (SIPEV et AFICAM) avec l'aide d'Eco-Systèmes et du cabinet Terra a donc été créé en 2010 pour préparer la mise en place de la filière. Pendant près de 2 ans, ce comité de pilotage s'est attelé à réunir les éléments nécessaires à la création de la société éco-organisme et à la constitution du dossier de demande d'agrément répondant aux exigences du cahier des charges (CDC) publié par arrêté le 15 juin 2012.

EcoDDS, société candidate à l'agrément DDS

En Avril 2012, la société EcoDDS, composée de 49 actionnaires, (32 Fabricants (1) et 17 Distributeurs), dirigée par un conseil d'administration à 20 sièges (dont 7 pour le SIPEV (2) et 1 pour l'AFICAM (3)) et présidée par le Directeur Général de PPG AC France (Monsieur Loïc Derrien) a été créée. Suite à la mise en place des comités d'administrateurs (audit & comptes, nominations & rémunération, stratégique, technique & appels d'offres, relations externes), un Directeur Général (Mr P. Charlemagne) a été recruté en Juin 2012. Parmi les diverses missions d'EcoDDS, la finalisation du barème amont (cotisations des producteurs adhérents) et la négociation du barème aval (soutien aux collectivités) avec les principaux représentants des collectivités (AMF, AMORCE et CNR) ont été 2 grandes priorités. Un dossier de demande d'agrément répondant aux exigences du cahier des charges CDC publié par arrêté le 15 juin 2012 a également été élaboré par EcoDDS et transmis une 1re fois au MEDDE (4) en Septembre 2012. Afin d'examiner le dossier en présence des principales parties prenantes, une Commission Consultative d'Agrément DDS (dont a fait partie la FIPEC au titre du SIPEV et de l'AFICAM) a été constituée et s'est réunie à plusieurs reprises. La demande d'agrément d'EcoDDS ayant reçu un écho favorable, une version finale du dossier a été déposée en Novembre 2012 pour un démarrage opérationnel de la filière DDS à partir du 1er Janvier 2013. Afin de démarrer au plus vite, EcoDDS s'est accordée avec les collectivités pour leur verser une compensation des coûts opérateurs lors de la phase transitoire en 2013 et ainsi organiser ses appels d'offres et mettre en place ses propres contrats opérateurs. Des réunions supplémentaires au MEDDE se sont avérées nécessaires pour finaliser les différents aspects du dossier. Une dernière version de la demande d'agrément sera déposée fin février / début mars après validation par l'ensemble des administrateurs d'EcoDDS pour un démarrage de la filière DDS au mois d'avril 2013.

(1) Actionnaires du SIPEV et de l'AFICAM : AKZO NOBEL, ALLIOS, BEISSIER, BLANCHON, BOSTIK, DURALEX, DYRUP, GEB, MAESTRIA, MATERIS, OLERON, ONIP, PPG, RECA, RENAULAC, SIKA, SOUDAL, STO, THEOLAUR, TOUPRET, V33
(2) Administrateurs du sous-collège « Peintures, Enduits et Vernis » : AKZO NOBEL, MATERIS, ONIP, PPG, STO, TOUPRET, V33
(3) Administrateur du sous-collège « Colles et Mastics » : SIKA
(4) Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Adhésion à l'éco-organisme EcoDDS

Une fois la société agréée par publication d'arrêté interministériel, un appel à adhésion sera lancé via notamment l'utilisation de son site internet (www.ecodds.com) où seront disponibles les outils de déclarations (contrat adhérent et barème de contributions) et les informations utiles pour la procédure d'adhésion.

Contribution visible et Etiquetage

Bien que le MEDDE se soit prononcé contre, la mise en œuvre d'une contribution visible pour les DDS reste une préoccupation majeure des fabricants de peintures, enduits, vernis, colles et mastics. A ce jour, les metteurs sur le marché ont obtenu le droit de pouvoir faire figurer au bas de leurs factures le montant des cotisations qui seront versées à EcoDDS.

Concernant l'étiquetage des DDS, une signalétique appropriée devra être prochainement développée et apposée sur les produits DDS afin d'éviter aux usagers de les faire collecter avec les déchets municipaux résiduels. D'après l'arrêté du CDC d'agrément, tous les produits chimiques DDS mis sur le marché pour la 1ère fois devront faire l'objet d'une signalétique DDS à compter du 1er Janvier 2014 (période de transition inclue).

Etiquetage en émission

Depuis le 1er janvier 2012, les nouvelles références de revêtements muraux ou de sol, de peintures et vernis indiquent leurs émissions en polluants volatils.

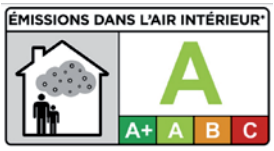

Les références commercialisées avant cette date, seront étiquetées à partir du 1er septembre 2013.

Depuis le 1er janvier 2012, un nouvel étiquetage renseigne le consommateur sur les émissions en polluant volatil des peintures, enduits, vernis, colles et mastics nouvellement mis sur le marché européen. Quatre classes A+, A, B et C ont été définies, permettant de situer le produit selon son niveau d'émission à 28 jours [5]. Quelle que soit la taille de l'emballage, un format unique d'étiquette de 15 x 30 mm doit être apposé, dans une version couleur, en nuances de gris ou, en noir et blanc. Les opérateurs peuvent s'appuyer sur une liste indicative [6], disponible sur le site du Ministère de l'Ecologie, pour définir si leurs produits sont à étiqueter.

Avec la mise en place de ce nouvel étiquetage, la presse s'est manifestée auprès de la FIPEC. A cette occasion, la FIPEC a rappelé que les exigences d'étiquetage pour les produits de décoration ne sont pas nouvelles, les premières datant des années 70. L'étiquetage en émission n'indique pas que le produit est plus ou moins dangereux mais renseigne sur l'importance de son niveau d'émission. Les composés organiques volatils jouent un rôle dans la technicité des produits, un juste équilibre est donc nécessaire.

Pendant plusieurs mois, les adhérents du SIPEV et différents laboratoires ont échangé sur les méthodes de mesures existantes et leur mise en œuvre et ont jugé nécessaire de les préciser afin d'éviter des disparités de résultats entre laboratoires. Un protocole de préparation des éprouvettes d'essai de peintures, vernis, enduits, vitrificateurs et autres produits de peinture a été défini et présenté conjointement par les adhérents du SIPEV et les laboratoires, aux autorités. Cette initiative a été très bien accueillie par les autorités, celles-ci reconnaissant l'importance des travaux réalisés. Le protocole a été validé et sera mis en ligne sur le site du Ministère de l'Ecologie, début 2013.

Conférence Nationale de l'Industrie et Simplification de la Réglementation : l'estimation préalable des coûts d'étiquetage en émission bien en deçà des coûts réels auxquels les entreprises doivent faire face

L'exemple de l'étiquetage en polluant volatil a semblé tout à fait opportun à chiffrer, a posteriori, pour illustrer le fait que des mesures nationales peuvent défavoriser la compétitivité des entreprises et la commercialisation des produits français sur le marché européen.

Un produit est rarement développé pour être commercialisé uniquement au niveau national. Les impacts des réglementations européennes et nationales se font sentir à tout stade, développement, production, distribution et commercialisation.

Pour les entreprises, une obligation d'étiquetage national ne se résume pas seulement à devoir apposer une étiquette sur les produits mais aussi de remplir des exigences qui les engagent juridiquement. Cela nécessite de reconsidérer l'ensemble des étapes liées au développement des produits pour répondre à une réglementation nationale plus contraignante que les réglementations européennes existantes.

(5) Le ministère de l'écologie met à disposition du public de nombreuses informations relative à l'étiquetage en émission des produits de construction et de décoration. http://www.developpement-durable.gouv.fr/Chapitre-I-Mode-d-emploi-de-l.html

(6) http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_Liste_indicative_etiquetage_sanitaire_151012.pdf

La mise en œuvre de cet étiquetage oblige les opérateurs français à faire de nombreuses dépenses en analyse, des renouvellements et des ré-étiquetages d'emballage, des reprises produits et des mises en déchet. Une enquête FIPEC a permis de chiffrer les coûts de chaque étape du processus de mise en œuvre de cet étiquetage et d'estimer que les coûts réellement engendrés sont 5 fois supérieurs à ceux avancés par les autorités. Il est important de noter que 15% des coûts vont porter sur la mise en déchet de produits conformes aux réglementations européennes.

Pour la FIPEC, il ne fait aucun doute que la thématique « qualité de l'air intérieur » doit être considérée dans son ensemble et traitée au niveau européen. Les produits de décoration ont déjà l'obligation d'avoir un étiquetage européen de leur contenu en composé organique volatil et la profusion d'étiquetages européen et français sur un même produit ne semble pas être le moyen le plus approprié pour que le consommateur ait accès à une information lisible et compréhensible. C'est pourquoi, plutôt que d'imposer un nouvel étiquetage français, la FIPEC avait proposé qu'un cadre d'étiquetage réglementaire soit défini, pour que chaque acteur souhaitant entrer volontairement dans la démarche, respecte les mêmes règles du jeu. Cette approche aurait permis d'assurer une cohérence dans l'information délivrée au consommateur, se serait progressivement généralisée sur demande du marché et aurait permis un étalement des coûts de mise en œuvre pour les entreprises. Cette proposition n'a malheureusement pas été retenue.

Déclaration des impacts environnementaux des produits de decoration

Depuis 2008, la volonté des autorités françaises est d'encadrer la communication environnementale des produits de construction et de décoration, par une déclaration de leurs impacts environnementaux dans une base réglementaire.

Depuis plusieurs années, les négociations se poursuivent avec les autorités, la FIPEC faisant régulièrement part de ses craintes sur un possible empilement des obligations, à savoir, qu'un même produit de décoration soit à la fois soumis à une déclaration et à un affichage environnemental. La FIPEC a également fait part de ses craintes au commissaire à la simplification et demandé que les produits de décoration soient retirés du champ d'application de la déclaration. Un avis défavorable portant sur l'ensemble du projet a finalement été rendu par le commissaire à la simplification.

Courant 2013, le projet sera soumis au Conseil d'Etat pour avis juridique, et à l'ensemble des ministères, pour décider de son maintien ou de son retrait et de sa version finale si le projet est maintenu.

Affichage environnemental des produits de grande consommation

168 entreprises ont participé à l'expérimentation d'affichage environnemental des produits de grande consommation, de juillet 2011 à juillet 2012. De nombreux secteurs, très différents, étaient représentés (alimentaire, textile, bricolage). Cette expérimentation doit faire l'objet d'un rapport qui sera remis au Parlement en 2013, afin d'aider les députés à décider, ou non, de la généralisation de l'affichage environnemental à tous les produits de grande consommation.

Le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) est en charge de la rédaction de ce rapport, mais, à fin 2012, aucun projet n'a été soumis à consultation. Alors que de nombreuses parties prenantes ont exprimé le souhait de voir l'affichage environnemental se généraliser, les membres de la section thématique « Réglementation et Simplification » de la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) s'inquiètent de l'absence de consultation et craignent d'avoir à faire face à une proposition unique d'affichage environnemental, qui, dans les faits, sera inapplicable au vu de la diversité des produits concernés.

Certains fabricants de peintures et de colles ont indirectement été associés à cette expérimentation, via leurs circuits de distribution. Un constat : le message environnemental délivré n'était pas le même entre les enseignes participantes, le choix des indicateurs et de la restitution des informations étant différent.

De plus, en l'absence de frontière claire entre produits de grande consommation et produits de décoration, il n'y a aucune garantie, à ce jour, qu'un

même produit de décoration ne soit pas soumis à la fois à une déclaration et à un affichage environnemental. Les adhérents de la FIPEC demandent alors l'appui de la section thématique « réglementation et simplification » de la CNI pour éviter d'avoir à faire face à une multiplication des obligations réglementaires et à une incohérence dans les informations délivrées.

Teneurs en COV

Depuis 2007, les fabricants de revêtements de décoration contribuent au développement durable en réduisant les teneurs en composés organiques volatils de leurs produits de décoration.
La Commission a reconnu les efforts réalisés en décidant de ne pas sévériser la directive mise en place depuis 2004. A cet effet, une brochure européenne a été publiée cette année, par CEPE, Conseil européen de l'industrie des peintures, décrivant comment une contrainte réglementaire, élaborée conjointement par les institutions et l'industrie, peut se révéler être un succès.

Ecolabels

Sous l'impulsion de la FIPEC, AFNOR Certification a poursuivi ses travaux pour améliorer ses prestations :

- **Dossiers et délais de traitement :** majoritairement inférieur à 4 mois. Certains dossiers, arrivant complets, sont parfois traités en une semaine.
- **Rencontre des adhérents FIPEC :** répondant à nos demandes, AFNOR Certification a entrepris de rencontrer les adhérents ayant certains problèmes afin d'aider à leur résolution.
- **Révision des critères d'attribution :** Au plan Européen, la révision des critères de l'écolabel Européen a débuté le 21 février 2012. NF Environnement s'est adapté ensuite en conséquence.
- **Le passif est en voie d'épuration :** les dossiers en souffrance ont été progressivement traités. Tout devrait rentrer dans l'ordre courant 2013.
- Réalisation d'un guide à l'usage des adhérents : comprenant notamment une partie sur l'étiquetage.
- **Début de la dématérialisation des dossiers :** la mise en place du transfert informatique des dossiers s'est faite progressivement et devrait être pleinement opérationnelle courant 2013.
- **Multiplicité des labels environnementaux :** Afnor Certification ne faisant pratiquement rien au plan communication/marketing pour la promotion et la défense de NFE et de l'Ecolabel Européen, de nombreux labels voient le jour et Afnor Certification y voit une concurrence qui pourrait lui être préjudiciable. La possibilité de la création d'un label propre à l'industrie, en collaboration avec les institutions et les distributeurs, a été évoquée.

La chimie du végétal

La FIPEC a adhéré à l'Association Chimie du Végétal (ACDV)

Face à la raréfaction des ressources fossiles, la Commission Environnement de la FIPEC, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHEVILLARD (PPG), a décidé d'adhérer à l'Association Chimie Du Végétal (ACDV). Cette adhésion montre la volonté de nos métiers à promouvoir l'utilisation de ressources rapidement renouvelables.
La FIPEC apporte à l'ACDV le potentiel de développement de tous nos secteurs d'activités, tant en France qu'en Europe. Notre école d'ingénieurs, l'ITECH, aura une part active dans certains de ces développements. Enfin, notre support raisonné en terme de normalisation, permettra de meilleures définitions des termes, et donc des législations à venir.
L'ACDV apportera à nos adhérents son réseau, et l'écoute indispensable à toute innovation. Nous travaillerons ensemble au plan Européen afin de cadrer les futures Directives de Bruxelles.

Charte environnementale : COATINGS CARE ET IPPIC

La FIPEC a développé la Charte Environnementale Mondiale de Coatings Care

Les rencontres internationales de Coatings Care ont réuni la France, la Grande Bretagne, l'Allemagne, l'Europe au travers de CEPE ; le Japon, les USA, le Brésil et le Mexique.
La FIPEC a présenté sa Charte Environnementale ainsi qu'une version Internationale adaptée pour Coatings Care. Cette proposition a été adoptée. La voici :

Indicateurs de performance – La France, chargée du développement des indicateurs mondiaux

Si les indicateurs de performance de Coatings Care sont uniformisés en Europe, il n'en est malheureusement pas de même au plan mondial. La France a ainsi proposé de travailler sur des indicateurs fondamentaux qui permettraient une forme de benchmarking des pays entre eux.

La FIPEC est donc chargée de présenter l'an prochain (2013), 5 indicateurs mondiaux.

Normalisation Mondiale (ISO) – La proposition française de création d'un poste de permanent a été acceptée par IPPIC

Face aux défis auxquels la normalisation est confrontée, et compte tenu de l'importance primordiale de ce sujet en termes de lobbying, la proposition Française de charger une personne à temps plein de la normalisation au niveau ISO (mondial), a été acceptée dans son principe par IPPIC.

La FIPEC et ACA (American Coatings Association) ont la charge de définir plus précisément le poste et de faire pour 2013 une proposition pratique aboutissant à sa création.

ITE - Isolation Thermique par l'Exterieur

Les adhérents du SIPEV au Groupement du Mur Manteau ont réactivé la Commission ITE du SIPEV

Face au lobbying intense de la profession des enduits hydrauliques au sein du Groupement du Mur Manteau le « G2M » ou encore « MUMA », les adhérents SIPEV à ce Groupement, ont décidé de réactiver la Commission ITE du Groupement économique « Peintures Bâtiment » du SIPEV afin de débattre des meilleurs moyens de promouvoir les ITE par enduits minces organiques au sein même du SIPEV, sous la présidence de Monsieur Nicolas ENSMINGER (STO).

Ce marché, en forte expansion malgré le retard pris par la France par rapport à ses voisins Européens, est à combler rapidement. Les solutions alternatives aux enduits minces (bardages, vêture, enduits hydrauliques) sont de plus en plus actifs, et une non réaction serait une grave erreur. De nombreux documents normatifs sont en révision et/ou en préparation, et un délégué technique, Monsieur Jean-Marie MENARD, a ainsi été nommé.

Peintures industrielles

Le Groupement Economique « Peintures Industrielles » s'est doté d'une Charte Environnementale

Calquée sur le modèle de la Charte Environnementale de la FIPEC, cette Charte a pour vocation de faire connaître nos produits auprès du plus grand nombre, en les présentant pour ce qu'ils sont : des produits de haute technicité, respectueux de l'environnement et de la santé des hommes.

Croissance & innovation

Les travaux du GFI

La FIPEC, membre du GFI (Groupe des Fédérations Industrielles) s'est impliquée dans l'avenir de la croissance et de l'innovation en France

L'opacité du dispositif actuel de soutien à la recherche et à l'innovation est un frein à notre croissance. L'atomisation des aides interdit pour l'heure actuelle la réalisation d'un « Guichet Unique ». Aussi votre Fédération a-t-elle émis des propositions dont certaines ont été soutenues par le GFI et retenues par le gouvernement :

- Le CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

A la recherche d'économies, le nouveau gouvernement avait évoqué l'abandon du CIR. L'action du GFI a permis de maintenir l'existence du CIR sans pour autant l'amputer ou le dénaturer.

- Le C2I (Crédit d'Impôt Innovation)

Le CIR a été étendu aux dépenses d'innovation. Ce « Crédit d'Impôt Innovation » (ou C2I) est applicable aux seules PME au sens Européen, à savoir :

Moyenne entreprise : <250 personnes ; CA annuel ≤50 M€ **ou** Total bilan annuel ≤40 M€

Petite entreprise : <50 personnes ; CA annuel ≤10 M€ **ou** Total bilan annuel ≤10 M€

Micro entreprise : <10 personnes ; CA annuel ≤2 M€ **ou** Total bilan annuel ≤2 M€

Le crédit ira jusqu'à 400 000 € de dépenses et son taux sera de 20%. Les dépenses visées sont celles qui ont trait à la réalisation d'opérations de conception de prototypes de nouveaux produits ou installations pilotes de même nature, autres que les prototypes et installations pilotes mentionnées dans le cadre de la recherche au sens habituel du CIR.

- La normalisation maîtrisée

La FIPEC a obtenu du GFI, la demande d'un poste supplémentaire de l'industrie au sein du **CCPN** de l'AFNOR (**C**omité de **C**oordination et de **P**ilotage de la **N**ormalisation), ceci afin de peser sur les orientations tactiques et stratégiques de la normalisation française (dont les

normes de terminologie et de tests qui servent de base aux futures législations, notamment environnementales et de santé)

Santé-securité au travail

Évaluation du risque chimique

Collaboration avec l'INRS dans le développement d'une méthode informatique pour l'évaluation du risque chimique

Il existe actuellement de très nombreuses méthodes d'évaluation du risque chimique, et l'INRS en a évalué 17.

Dans l'esprit qui anime la convention CMR et son avenant, le SIPEV participe au comité de pilotage d'un projet de l'INRS consistant en l'établissement d'une méthode unique d'évaluation du risque chimique et du risque CMR, exploitable de façon informatique, et mise gratuitement à la disposition des entreprises.

Le projet sera finalisé avant l'entrée en vigueur du règlement CLP, soit le 1er juin 2015.

La Convention Nationale d'Objectifs (CNO) de la Chimie a été actualisée.

La CNO (Convention Nationale d'Objectifs fixant un programme d'actions de prévention spécifique aux activités de la chimie) est arrivée à son terme en 2012. Un nouveau texte, à la rédaction duquel votre Fédération a activement participé, sera signé début 2013.

Cette Convention permet, pour les entreprises de moins de 200 salariés, d'obtenir de la CNAM-TS une avance de fonds pour la réalisation d'actions de prévention pour la santé et la sécurité des travailleurs (Risque chimique, TMS etc.…) ; cette avance pouvant se transformer en subvention si l'objectif du contrat signé avec l'entreprise, est atteint.

Les codes risques de nos secteurs pouvant ainsi bénéficier de cette future convention sont :

241CC - Fabrication de matières colorantes de synthèse

241CD - Fabrication de pigments minéraux, de compositions de base de pigments, de compositions et couleurs vitrifiables pour émaux

242ZB - Fabrication de produits insecticides, anticryptogamiques et désinfectants

243ZB - Fabrication de peintures, vernis, couleurs fines et encres d'imprimerie

246CE - Fabrication de colles et de gélatines d'origine animale. Fabrication de colles et liquides à base de matières amylacées

246CF - Fabrication de colles à base de résines synthétiques, de colles et dissolutions au caoutchouc naturel et synthétique

Le montant maximal de l'aide avancé par la CNAM-TS est de 70 000 €, sauf pour les projets innovants ou exemplaires pour lesquels ce montant pourra être dépassé.

Réglementation produits

Nanotechnologies & Nanomateriaux

2e Examen règlementaire relatif aux nanomatériaux

Suite à la publication de sa Recommandation sur la définition de nanomatériau en Octobre 2011, la Commission européenne CE a adopté le 03 Octobre 2012 une communication sur le 2e examen règlementaire relatif aux nanomatériaux dans laquelle elle expose ses projets pour améliorer la législation de l'UE afin d'assurer la sécurité d'utilisation des nanomatériaux. La communication souligne la diversité et la multiplicité des nanomatériaux que l'on retrouve aussi bien dans des matériaux courants utilisés en toute sécurité depuis des décennies que dans des matériaux industriels hautement sophistiqués. La CE souligne la nécessité d'une évaluation des nanomatériaux au cas par cas pour l'évaluation des risques et reste convaincue que le règlement REACH, avec la modification de certaines de ses annexes, est le cadre le plus adapté à la gestion des nanomatériaux. Afin d'assurer la correcte mise en œuvre de sa définition de nanomatériau, la CE travaille actuellement au développement de méthodes de caractérisation valides. De plus, en vue d'améliorer la disponibilité des données sur les nanomatériaux, une plate-forme web renvoyant vers toutes les sources d'information pertinentes telles que les registres nationaux ou sectoriels sera créée. Une analyse d'impact sera également lancée en parallèle pour identifier et mettre au point les moyens les plus adéquats pour renforcer la transparence et assurer un contrôle réglementaire, incluant notamment une évaluation approfondie des besoins en matière de collecte de données. La CE encourage les Etats membres de l'Union, initiateurs de systèmes de contrôle de mise sur le marché des pro-

duits contenant des nanomatériaux, à s'accorder sur la mise en place d'un schéma unique.

Déclaration des substances à l'état nanoparticulaire

Contexte législatif

Dans ce contexte et en application de la loi Grenelle II, la France a mis au point un dispositif de déclaration obligatoire des « substances à l'état nanoparticulaire » fabriquées, importées ou distribuées en France, « en l'état ou contenues dans des mélanges sans y être liées » (art L. 523-1 à 5 du Code de l'Environnement). Suite à la parution en Février 2012 des décrets n°2012-232 relatif aux modalités d'application de la déclaration et n°2012-233 relatif aux organismes destinataires des informations, un arrêté détaillant le contenu et les conditions de présentation des déclarations a été publié le 06 Août 2012. Ainsi, à compter du 1er Janvier 2013 et ce avant le 1er Mai de chaque année, tous les fabricants, importateurs et distributeurs de plus de 100 g / an de substances à l'état nanoparticules devront déclarer annuellement, via le site www.r-nano.fr de l'ANSES, leur identité, l'identité des substances, les quantités et les usages de ces substances ainsi que la liste de leurs clients utilisateurs professionnels. Le décret n°2012-232 prévoit également une communication d'une partie des informations au grand public.

La FIPEC en action

La FIPEC avec l'appui de sa Commission Nano s'est fortement impliquée dans le développement d'une position commune CEPE afin d'exclure les peintures et les encres d'imprimerie du champ de la déclaration. Cette position, parue le 7 Septembre 2012, se base sur le caractère lié des nanoparticules dans les formulations de peintures et d'encres ainsi que sur les résultats de récentes études scientifiques. Face au rejet de la position CEPE par la DGPR (7), la FIPEC a rencontré le Ministère pour discuter des conditions de déclaration des formulateurs et rejoint son groupe de travail en charge de l'élaboration de la FAQ (foire aux questions) de la déclaration. La FIPEC poursuit ses efforts auprès du Ministère afin de limiter l'impact économique de la déclaration sur ses entreprises et sur ses clients distributeurs. En parallèle, la FIPEC a également participé à une table ronde organisée par la DGCIS (8) sur l'étude des réalités industrielles dans le domaine des nanomatériaux en France.

(7) DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques
(8) DGCIS : Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

Projet SERENADE

Dans ce contexte règlementaire de plus en plus lourd, la FIPEC a décidé de s'impliquer dans le projet Serenade (Safer Ecodesign Research and Education applied to NAnomaterial Development), nouveau programme de recherche axée sur le développement de nanomatériaux inertes à la santé et l'environnement et de procédés innovants concernant la fin de vie. Ce projet prévoit également la mise au point d'outils de formation pour les jeunes de Masters et pour les professionnels. La FIPEC, avec l'appui de sa Commission Nano, prendra part au comité de pilotage du projet SERENADE et contribuera ainsi directement au choix des sujets de recherches.

Normalisation

Face à l'intensification des règlementations et des travaux sur les nanomatériaux et nanotechnologies, la FIPEC avec l'appui de sa Commission Nano, a renforcé sa position au sein des différents comités de normalisation dans ce domaine. La FIPEC participe en tant qu'expert avec l'appui de sa Commission Nano à plusieurs groupes de travail tant au niveau européen (CEN TC 352) qu'international (ISO TC 229) et contribue à l'élaboration de rapports techniques et prénormatifs sur les définitions (nanomateriaux, nano-objets, nanocoating…), l'étiquetage nano et le développement nano-responsable. Face à la très faible participation des acteurs industriels lors des dernières réunions de l'ISO TC 229 en Juin 2012 à Stresa, la FIPEC exhorte ses entreprises ainsi que ses homologues européens à prendre part aux travaux normatifs qui sont de plus en plus repris dans les règlementations actuelles.

Biocides

Nouveau Règlement Biocides

Le nouveau règlement Biocides est entré en vigueur le 17 juillet 2012 et sera applicable à compter du 1er septembre 2013, mais nombre de ses dispositions vont faire l'objet de périodes transitoires afin que les opérateurs puissent le mettre en œuvre progressivement.
Ce règlement relatif à l'autorisation de mise sur le marché des produits biocides a été publié en juin de cette année et remplacera à terme, la directive de 1998.
22 types de produits biocides (et non plus 23) sont maintenant définis. Pour ces 22 types de produits, des modifications d'étiquetage seront à prévoir, dès l'obtention de leur Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Une nouveauté : le terme « nano » à mentionner dans l'étiquetage des produits qui en utilisent.
Ce règlement définit également de nouvelles exigences d'étiquetage et d'information du consommateur sur les articles traités. Un article traité est défini comme « toute substance, tout mélange ou tout article qui a été traité avec un ou plusieurs produits biocides ou dans lequel un ou plusieurs produits biocides ont été délibérément incorporés ». Toutefois, tous les articles répondant à la définition d'article traité ne seront pas à étiqueter. Plusieurs conditions sont à remplir : répondre à la définition d'article traité, et revendiquer une action biocide sur l'article, ou être étiquetés en respect des exigences liées à l'approbation des substances actives qu'ils contiennent.
L'étiquetage des articles traités étant une exigence nouvelle, la Commission européenne pense nécessaire que les institutions et les entreprises acquièrent plus d'expérience (clarification, compléments d'information), avant toute mise en application concrète.
Les fabricants de mélanges, au niveau européen, sont en train de définir si leurs mélanges contenant un produit biocide de protection au cours de stockage (TP6) ou de protection pour les pellicules (TP7) et les articles sur lesquels ils sont appliqués, répondent aux exigences d'étiquetage et d'information du consommateur applicables aux articles traités.

Commission Biocides

Le Conseil d'Administration de la FIPEC a validé la création d'une commission Biocides.
Cette Commission sera une plateforme de travail et d'échange sur la mise en œuvre concrète de la directive et ensuite du règlement, et la constitution des dossiers d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des types de produits biocides fabriqués par ses adhérents.

REACH

Transmission active des fiches de données de sécurité (FDS)

L'ECHA en donne une interprétation qui oblige les opérateurs à revoir la gestion des informations transmises (FDS obligatoires ou volontaires)
Depuis 1991, la mise sur le marché des mélanges classés dangereux doit être accompagnée d'une fiche de données de sécurité. Pour les mélanges classés non dangereux mais qui contiennent une substance dangereuse, une FDS doit être disponible et remise sur demande des utilisateurs. De nombreux opérateurs, de manière volontaire ou sur demande de leurs clients, ont généralisé les FDS à l'ensemble des mélanges qu'ils commercialisent, qu'ils soient dangereux ou non dangereux. Toutefois, cette pratique terrain a été remise en cause suite à l'interprétation que fait l'ECHA de « transmission active ».
Afin d'éviter que des non-conformités soient déclarées sur des documents non réglementés, les adhérents de la FIPEC ont alors fait un point sur l'ensemble des FDS qu'ils rédigent afin d'identifier celles obligatoires à transmettre de manière active, celles à tenir à disposition pour être fournies sur demande, et les documents informatifs qui ne font l'objet d'aucune obligation. Pour ces FDS informatives, il est recommandé de mentionner en tête du document que « cette FDS est rédigée dans une démarche volontaire : elle n'est pas obligatoire conformément à l'Article 31 du Règlement n°1907/2006 ».

Complexité de la mise en oeuvre

La complexité de la mise en œuvre de REACH se fait de plus en plus sentir pour les formulateurs que sont les adhérents de la FIPEC.
Les formulateurs n'ont pas de définition propre dans REACH. Ils sont tout à la fois fabricant, importateur, utilisateur en aval, de substances, de mélanges ou d'articles et doivent mettre en œuvre l'ensemble des obligations qui s'attachent à chaque statut.
Aujourd'hui, les formulateurs ont à faire face aux demandes de plus en plus pressantes des clients de leur fournir des FDS avec des scénarii d'exposition « mélanges », les clients ne voulant pas recevoir et gérer des FDS de plusieurs centaines de pages.
Des scénarii d'exposition (SE) doivent être élaborés pour les substances produites ou importées à 10 tonnes ou plus par an. Les SE sont à transmettre en aval lorsque ces substances font l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique. Les formulateurs n'ont pas d'obligation de réaliser des SE « mélanges ». Ils n'ont pas non plus, d'obligation de transmettre systématiquement les SE qu'ils reçoivent. Ils peuvent choisir d'inclure les informations pertinentes des SE reçus dans leurs FDS « mélanges » pour que les utilisateurs puissent utiliser ces substances dans des conditions valablement maitrisées.

Communication sur les utilisations

Les utilisateurs avaient jusqu'à fin mai 2012 pour communiquer aux fabricants leurs utilisations afin que celles-ci soient prises en compte dans l'enregistrement des substances, en mai 2013.
Les fabricants de substances avaient préconisé aux utilisateurs en aval de ne leur faire remonter que les

utilisations très spécifiques qu'ils faisaient des substances, afin de ne pas avoir à faire face, comme en 2012, à un flux d'information difficile à gérer.
Bien que conscients de la charge administrative que ceci représente, les utilisateurs n'avaient pas d'autres choix que de faire remonter leurs utilisations pour être sûrs que celles-ci soient prises en compte par les fabricants, dans les dossiers d'enregistrement de leurs substances. Les adhérents de la FIPEC se sont alors appuyés sur les travaux de leurs associations européennes CEPE [9] et FEICA [10] pour communiquer de manière uniforme et ciblée sur les utilisations qu'ils font des substances.

Autorisation

A fin 2012, 138 substances très préoccupantes sont candidates à l'autorisation et 14 substances sont soumises à autorisation.
L'autorisation est un des nouveaux piliers réglementaires que REACH a souhaité mettre en œuvre. A cet effet, les Etats membres ou l'ECHA (sur demande de la Commission européenne) notifient les substances qu'ils jugent comme très préoccupantes. L'ECHA établit ensuite une liste des substances candidates à l'autorisation et fait des recommandations [11] à la Commission européenne, sur les substances les plus préoccupantes qui nécessiteront, en final une autorisation d'utilisation. Les substances soumises à autorisation sont alors inscrites en annexe XIV de REACH.
En 2012, le nombre de substances soumises à autorisation est passé de 6 à 14 [12] et il est prévu que 8 nouvelles substances viennent compléter cette liste début 2013.
Entre novembre et décembre 2012, le nombre de substances très préoccupantes de la liste candidate est passé de 54 à 84. L'ECHA a clairement affiché sa volonté de faire évoluer cette liste pour y inclure de plus en plus de substances. Mais à quel rythme ? Les opérateurs ont besoin de régularité pour s'organiser afin de pouvoir répondre à leurs obligations d'informations sur ces substances.

Contrôle des restrictions

Aucune non-conformité n'a été détectée lors des contrôles des restrictions applicables aux peintures.
Depuis 1976, des restrictions européennes limitent la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et mélanges dangereux. Par souci de clarification et de rationalisation, cette procédure a été intégrée dans REACH. Certaines plus ciblées, s'appliquent depuis très longtemps aux revêtements ou aux colles. En 2012, le Ministère de l'Ecologie a publié son bilan 2011 des contrôles sur les produits chimiques. Des contrôles plus ciblés avaient pour objectif de vérifier que les restrictions applicables aux peintures étaient respectées. Toutes les peintures analysées ont été déclarées conformes

REACH et procédés de mise en peinture dans le secteur de la Mécanique

Dans le cadre de la journée REACH organisée par le CETIM, la FIPEC a présenté REACH d'un point de vue « formulateur » et les obligations d'information vis-à-vis des clients en aval. Il a été rappelé aux participants que les formulateurs sont impactés en même temps par l'ensemble des processus de REACH. Les formulateurs sont rarement des fabricants de substances et sont donc tributaires des décisions des fabricants / importateurs sur l'enregistrement de leurs substances et des utilisations qui doivent en être faites. La Fiche de Données de Sécurité (FDS) est le document essentiel de communication dans la chaine d'approvisionnement mais toutes les peintures n'ont pas d'obligation de FDS. Il n'y a pas non plus d'obligation de réaliser des scénarii d'exposition pour ces mélanges. Toutes les FDS ne sont pas à transmettre obligatoirement, certaines sont à remettre sur demande. Il est important de noter que la distribution a dorénavant des obligations de gestion et de diffusion des informations vis-à-vis des mélanges professionnels qu'elle commercialise.

Révision de REACH et restitution de l'étude du Ministère de l'Ecologie

Prise en compte des inquiétudes soulevées par la FIPEC

Cette étude a montré que le faible niveau de transmission d'informations de la part des fournisseurs, le manque d'accompagnement juridique des entreprises, la complexité et l'absence de format homogène des FDS, figurent parmi les principaux problèmes rencontrés. Renforcer l'accompagnement des entreprises pour faciliter l'anticipation des 2e et 3e phases, simplifier et homogénéiser les modèles de rédaction des fiches de données de sécurité et éditer des outils logiciels en

(9) http://www.cepe.org/EPUB/easnet.dll/ExecReq/Page?eas:template_im=100087&eas:dat_im=101AED
(10) http://www.feica.com/ehs-sustainability/reach/feica-use-descriptors
(11) http://echa.europa.eu/doc/authorisation/annex_xiv_rec/annex_xiv_subst_inclusion.pdf
(12) http://echa.europa.eu/web/guest/regulations/reach/authorisation

français, établir un forum de bonnes pratiques de substitution sont des axes possibles de progrès. En tout état de cause, il est nécessaire de garder un socle réglementaire stable pour assurer une bonne mise en œuvre d'un règlement aussi complexe.

Pour la Commission européenne, il s'agit d'une revue destinée à identifier les domaines d'amélioration, et non pas d'une révision. La Commission a alors lancé une analyse exhaustive de REACH, après 5 ans de mise en œuvre. Cette analyse porte sur les critères suivants : pertinence, efficacité, efficience économique, durabilité, cohérence, complémentarité, gagnants/perdants et acceptabilité. Le rapport de la Commission, prévu pour juin 2012, n'était toujours pas publié fin 2012.

CLP – Classification, Labelling, Packaging

Le règlement CE n°1272/2008 dit CLP ne s'appliquera aux mélanges dangereux qu'à partir du 1er Juin 2015. la FIPEC a néanmoins d'ores et déjà identifié les coordinateurs CLP de ses entreprises afin de les préparer aux nouvelles exigences relatives à la classification et l'étiquetage de leurs produits. Une 1ère réunion des coordinateurs CLP s'est d'ailleurs tenue dans les locaux de la FIPEC le 28 Juin 2012 où les points suivants ont été évoqués: les changements concrets, les échéances, les publications d'ATP (Adaptations to Technical Progress) et les obligations en matière de classification, d'étiquetage et de notification.

Toxicovigilance

La France souhaite élargir le champ des déclarations obligatoires qui portent, pour le moment, sur les mélanges les plus dangereux (très toxiques, toxiques et corrosifs, biocides), à tous les mélanges dangereux. Une enquête FIPEC a estimé, qu'en moyenne, 650 déclarations pour un coût de 45000 euros seront à faire par entreprise. S'appuyant sur les résultats obtenus, la FIPEC a, de nouveau, demandé aux ministères signataires, d'attendre la finalisation de la réflexion communautaire, pour décider de la nécessité de dispositions françaises supplémentaires. Fin 2012, la FIPEC était informée du maintien du projet et de sa publication courant 2013.

Anticorrosion

La filière Anticorrosion se structure

Dans cet esprit, et après 33 interviews d'acteurs majeurs en anticorrosion (des donneurs d'ordres aux laboratoires), un Séminaire sur la filière a eu lieu le 18 janvier 2012.
Le travail se poursuit en 2013.

Les rencontres de l'anticorrosion

La filière Anticorrosion a organisé son premier salon le 04 avril 2012 - Un franc succès avec plus de 300 participants.
Ce premier salon, co-organisé avec l'aide du CEFRACOR (Centre Français de l'Anticorrosion) s'est tenu le 04 avril 2012 à l'espace Jean MONET de Rungis. Réunissant plus de 300 participants, ces « Rencontres de l'anticorrosion » ont été l'opportunité pour nombre des acteurs du domaine, de se rencontrer.
Le Groupement Economique « Anticorrosion/Marine » du SIPEV était présent avec son stand, mettant à disposition des congressistes, les documentations institutionnelles du SIPEV et de la FIPEC ainsi que les documentations de sensibilisation au risque CMR.

Un nouveau Président pour l'OHGPI

Comme prévu dans les statuts de l'Office, et après trois années de présidence par les entrepreneurs, (GEPI), la présidence de l'OHGPI est revenue aux fabricants (SIPEV). Monsieur Rémy BRANDEL, directeur général de la société GEHOLIT, est devenu le nouveau Président de l'Office d'Homologation des Garanties de Peinture Industrielle.

Certification

Produits de protection du béton

Le groupement Anticorrosion/Marine du SIPEV et l'ACQPA ont ouvert un projet de certification des produits de protection du béton :
Centré comme il se doit sur les ouvrages de génie civil, l'objectif est de dynamiser ce marché en établissant un référentiel de qualification des systèmes de peinture sur béton.
Basé sur les ambiances atmosphériques (X0 XC XD XS XF et XA de la norme NF EN 206), ce référentiel doit prendre en compte le fait que les produits concernés relèvent de la norme harmonisée NF EN 1504-2 relative à la protection des bétons, et entrent donc dans le champ d'application du RPC (Règlement Produits de Construction). Ils doivent donc être marqués CE et être accompagnés d'une DoP (Declaration of Performance).
La durabilité de ces systèmes devra aussi prendre en compte le Guide d'application GA P18-902 (Marquage

CE du type 2+) ainsi que le futur Fascicule 65 (CCTG applicables aux marchés publics de travaux : Exécution des ouvrages de génie civil en béton armé ou précontraint).

Produits de la Marine Nationale

La rédaction du référentiel pour les produits de la Marine Nationale, s'est poursuivie :
Le règlement particulier « Marque ACQPA – Systèmes de peintures pour navires militaires » a abouti depuis le 24 janvier. Les points restés dans l'ombre ont fait l'objet de nombreuses réunions au cours de cette année 2012 avec la DGA, via le CRAE (Comité de Reconnaissance d'Aptitude à l'Emploi)

Normalisation

Norme Européenne sur les Enduits de peinture

Après l'acceptation des états Européens de transformer notre norme Française sur les enduits de peinture (NF T 30-608) en norme Européenne, le travail d'adaptation s'est accéléré courant 2012, et sept états ont nommé des experts pour travailler ce sujet au sein du CEN TC 139 WG1 dont l'animation et le secrétariat sont Français (SIPEV).
La qualité de ce travail, présenté lors de la séance plénière Européenne du CEN TC 139 à Louvain, a permis d'obtenir l'accord pour sa soumission au vote des états. Ce vote s'étant avéré positif, la mise en enquête publique aura lieu en 2013 pour une publication fin 2013 ou début 2014.

Peintures et vernis France : Changement de secrétariat

La commission de normalisation des peintures et vernis CN T30A a eu lieu dans les locaux du SIPEV le 16 février 2012, sous la présidence de Monsieur Roger MICHEL (Allios). Madame Magalie TRALAN, permanente de l'AFNOR qui s'occupait du secrétariat de cette commission, a été chaleureusement remerciée pour l'excellence de son travail. Appelée à d'autres fonctions au sein d'AFNOR, elle a passé le relais à Madame Annick GALPIN.

Isolation Thermique par l'Extérieur (Commission AFNOR P75E)

Les adhérents du SIPEV ont participé à la rédaction du futur Fascicule de Documentation (FD) sur l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) :
« FD DTU 45.3 - Travaux de bâtiment – Bâtiments neufs isolés thermiquement par l'extérieur – Guide de conception des bâtiments et de rédaction des DPM ».
Il s'agit d'un document informatif qui ne comporte pas de critères généraux de choix des Matériaux. C'est un guide de mise en œuvre, à destination principalement des maîtres d'œuvre et d'ouvrage.
Sa parution est prévue pour le début de 2014.

Peintures intumescentes

Le projet de norme WI 00139443 «Paints and varnishes Reactive coatings for fire protection of metallic substrates – part 1 / Definitions, classification, characteristics and marking » a été finalisé en septembre 2012 par les experts du CEN TC 139 WG13.
Ce projet a été développé suite à la demande du « Protective Coatings Sector Group » du CEPE afin de servir de base pour l'établissement d'une norme harmonisée (hEN) pour faire entrer ces produits dans le Règlement Produits de Construction. Une annexe (dite ZA) a pour ce faire, été élaborée fin 2012. Un mandat sera demandé à la Commission Européenne de Bruxelles.
La publication de cette norme est prévue pour début 2014.

Peinture poudre sur galvanisation et sherardisation

Le CEN TC 139 WG8 a terminé ses travaux sur le "Work Item" N° 00139432 « Paints and varnishes – Powder coatings for galvanized or sherardized steel products for construction purpose ».
La décision a été prise de porter cette norme au vote formel des états. Elle devrait donc voir le jour courant 2013.

Relargage des biocides et autres substances

Afin de faire face aux besoins de développements de normes relatives à la préservation des peintures, le CEN TC 139 WG10 « Paints and varnishes – Microbiology and leaching of substances », travaillera dorénavant sur le thème: "Préparation de normes pour la détermination du relargage de substances d'un revêtement et pour la détermination de l'efficacité des conservateurs du film ».

Le deux normes développées il y a 5 ans au sein de la FIPEC : EN 15457 et EN 15458 (normes de screening des biocides pour algues et champignons) seront retravaillées en 2013 et 2014.

Préservation du bois

Lors du CA du 26 septembre 2012, et face au manque de méthodes de test pour certains produits, le SPB a décidé de s'impliquer dans la normalisation avec le projet de rédiger une norme Française.

Colles et Adhésifs – Un nouveau mandat en préparation pour les sols.

Les adhésifs structuraux et pour sols relèvent du règlement produits de construction, et les normes EN 15274 et EN 12004 (harmonisées) ont été développées sous mandat M/127 de la Commission Européenne.
Ce mandat M/127 a été révisé, comme tous les mandats relatifs aux produits de construction pour les émissions dans l'air intérieur (CEN TC 351).
Des travaux ont ainsi été initiés au sein du CEN TC 193 WG4 (normalisation des adhésifs pour sols), et un expert de l'AFICAM s'impliquera dans ces travaux prévus pour 2013.

Produits bio-sourcés – Création d'une commission Française

Suite aux travaux menés dans le cadre du CEN/BT/WG 209 « Produits biosourcés », le CEN a approuvé plusieurs mandats horizontaux, dont le M/492 sur la création du CEN TC 411 « Produits biosourcés ».
Il a été décidé au niveau français, lors d'une réunion avec les industriels et les institutions le 12 février 2012, la création d'une Commission de Normalisation «Miroir» AFNOR X85A « Produits biosourcés » dont le secrétariat est assuré par Annick GALPIN qui assure aussi le secrétariat de notre commission « Peintures et Vernis ».
La FIPEC et des adhérents du SIPEV, participent à cette commission pour défendre nos intérêts au sein du CEN TC 411 et la première réunion a eu lieu le 12 mars 2012.
Nous nous retrouvons ainsi pour les travaux relatifs aux sujets suivants :

- Commission X85B - Terminologie – Sous l'égide du BNPP
- Commission X85C - Biosolvants – Sous l'égide de l'AFNOR
- Commission X85D - Contenu en biosourcé – Sous l'égide du BNPP

NB : (BNPP = Bureau de Normalisation des Plastiques et de la Plasturgie)

La FIPEC s'implique directement dans de nombreuses commissions de normalisation, tant au niveau Français, qu'Européen ou Mondial. Mais l'expertise se situe dans les entreprises !
Les normes sont de plus en plus utilisées par les institutions réglementaires, que ce soit pour les termes et définitions, les performances, le positionnement produit etc.…
Si ces normes sont développées ou modifiées sans les experts des entreprises qui seuls sont au contact du réel, mais par des non techniciens souvent sans les connaissances techniques spécifiques à nos professions, le résultat peut s'avérer critique. Il est nécessaire que les fabricants répondent présents aux appels des syndicats professionnels.

Contact alimentaire

La France n'a pas attendu la publication de l'avis scientifique de l'autorité européenne de sécurité des aliments courant 2013, pour interdire l'utilisation du Bisphénol A.
La fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de tout conditionnement, contenant ou ustensile comportant du bisphénol A et destiné à entrer au contact direct avec des aliments s'appliquera à compter du 1er janvier 2013 aux produits destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, et à compter du 1er janvier 2015, aux autres produits. Telle que rédigée, cette loi soulève de nombreuses questions :

- qu'est-ce qu'un « contenant » : les cuves de stockage, les silos sont-ils concernés ?
- que signifie « comportant du » : des revêtements avec des résines à base de BPA comportent-ils du BPA ?
- à partir de quel seuil ces dispositions s'appliquent-elles, sur quoi seront effectués les contrôles et quelles méthodes seront utilisées.

Les opérateurs ont besoin de réponse. C'est pourquoi ils ont demandé à rapidement rencontrer la DGCCRF pour obtenir des précisions sur l'interprétation que les autorités de contrôle font de cette loi.

Les matériaux imprimés, collés, revêtus sont maintenant clairement identifiés comme étant dans le champ du règlement « matériaux et objets en plastique destinés au contact alimentaire ». Les fournisseurs d'encres, de colles et de revêtements ont à fournir des informations sur les substances qu'ils utilisent.

Différents modèles européens de déclaration de composition ont été établis, selon les revêtements utilisés (peintures et vernis, encres, colles).

Pour les encres utilisées dans l'impression de la face non en contact des aliments, de nombreux documents portant sur leur composition, leur fabrication, l'accompagnement des clients sont disponibles sur le site EuPIA (Guide, bonnes pratiques de fabrication, brochures Informatives, etc…).

Tour d'horizon européen sur la réglementation des matériaux non harmonisés (dont les revêtements, encres et colles).

Suite aux travaux du groupe ESCO/EFSA, la Commission européenne (DG SANCO) a décidé de définir une feuille de route pour établir des dispositions spécifiques pour les matériaux non harmonisés. Une large consultation a été lancée auprès des Etats membres et des organisations professionnelles.

CEPE, EuPIA et FEICA ont répondu pour l'ensemble des fabricants de revêtements, d'encres et de colles, au niveau européen. EuPIA a fait part de son souhait, en priorité, de règles européennes harmonisées pour les papiers & cartons et pour les encres pour emballage alimentaire.

Révision de la résolution du Conseil de l'Europe sur les « encres », la DGCCRF suit l'état d'avancement du dossier, mais ne participe pas activement aux discuss ions.

Lors des réunions régulières de la plateforme DGCCRF-MCDA, la DGCCRF informe l'ensemble des parties prenantes de l'état d'avancement des différentes initiatives portant sur le contact alimentaire et notamment des travaux du Conseil de l'Europe. Concernant les « encres d'emballages », le Conseil de l'Europe a repris les travaux de révision de la résolution les concernant.

Les discussions en cours portent sur le choix de la liste des substances qui pourront être utilisées. Toutefois la DGCCRF ne participe pas directement aux discussions. Les fabricants d'encres restent vigilants sur les décisions qui pourraient être prises, sachant qu'ensuite, cette résolution peut servir de base à une réglementation nationale.

Les fabricants ont à faire face à plusieurs initiatives nationales, visant à réglementer les encres destinées à l'impression des emballages alimentaires.

Cette initiative a débuté en Suisse, par l'entrée en vigueur en 2010, d'une ordonnance et de listes de substances autorisées dans la fabrication de ces encres. Ces listes sont régulièrement révisées pour tenir compte de l'avancement des évaluations des substances et des innovations.

L'Allemagne a décidé de s'appuyer sur l'exemple de la Suisse pour définir ses propres exigences. Le texte dans sa rédaction actuelle ne permet plus la fabrication de telles encres. L'AFEI attend la notification européenne du projet allemand pour réagir, sur la base de commentaires européens, établis par EuPIA.

Huiles minérales dans les aliments : l'ensemble de la filière rencontre la DGCCRF, les fabricants d'encres rappellent leurs engagements.

Suite à différentes alertes allemandes sur la présence d'huiles minérales dans des chocolats vendus dans des calendriers de l'Avant, la DGCCRF a souhaité faire un point avec les opérateurs et la DGCCRF sur la situation vis-à-vis des papiers cartons recyclés imprimés et les actions menées par les industriels, pour limiter la présence d'huiles minérales dans les aliments.

Différents paramètres étaient à prendre en compte et notamment la provenance et la nature des papiers-cartons imprimés à recycler qui sont issus d'emballages alimentaires ou non alimentaires, de journaux, de magazines, fabriqués en Europe ou hors Europe. Les fabricants d'encres ont rappelé que, depuis de nombreuses années, ils proposent, à leurs clients, des encres destinées aux emballages de denrées alimentaires sans huile minérale et qu'ils les accompagnent, d'une déclaration contenant les informations dont les utilisateurs ont besoin pour respecter leurs propres obligations.

A l'issue de cette réunion, la DGCCRF n'a pas jugé nécessaire de procéder à des retraits produits mais de faire un point régulier avec la filière.

(13) Documents européens disponibles en français sur le site EuPIA, European Printing Ink Association

Statistiques

Répartition des entreprises et des salariés

(Source : Pôle Emploi - Année de référence 2010)

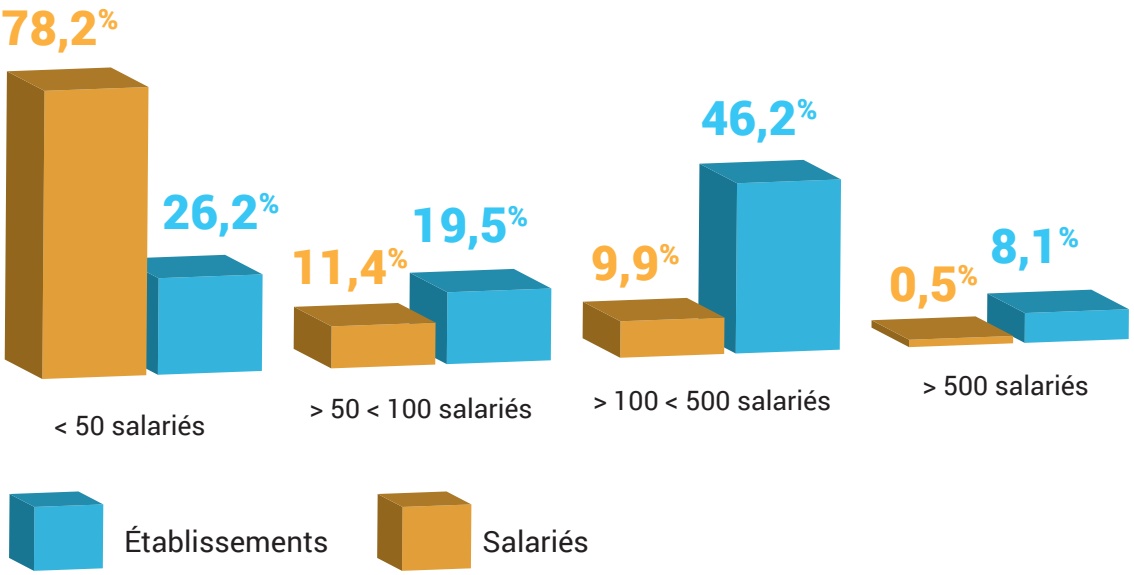

Evolution des effectifs par taille d'établissement Peintures, Encres, Adhésifs et Protection du Bois

(Source : Pôle Emploi/UNISTATIS)

En raison d'une refonte en cours des sources publiant les chiffres annuels d'emploi des différents secteurs d'activité, les chiffres portant sur l'année 2011 ne sont actuellement pas disponibles.

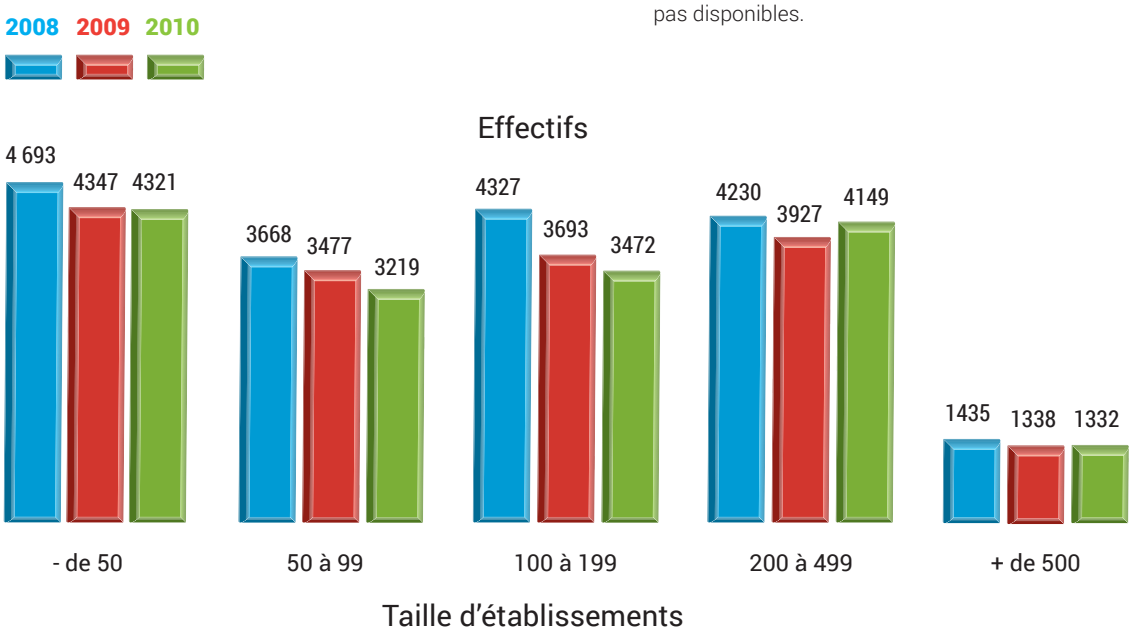

Nombre de sociétés affiliées : 154

(Source : FIPEC)

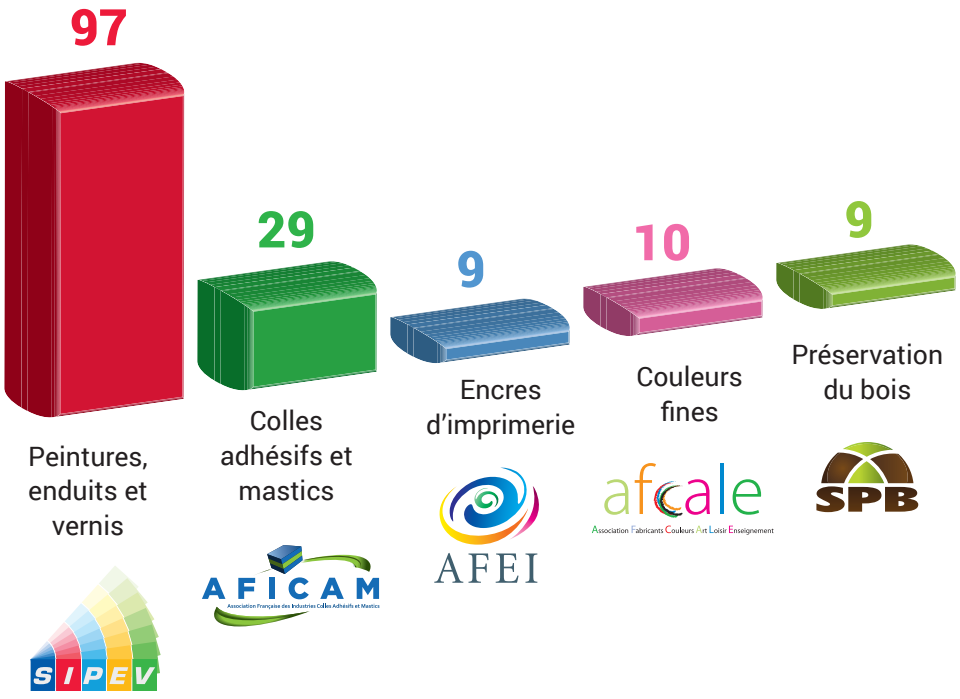

Effectifs par secteur d'activité (estimation) : 16 493

(Source : Pôle Emploi/FIPEC - Année de référence 2010)

En raison d'une refonte en cours des sources publiant les chiffres annuels d'emploi des différents secteurs d'activité, les chiffres portant sur l'année 2011 ne sont actuellement pas disponibles.

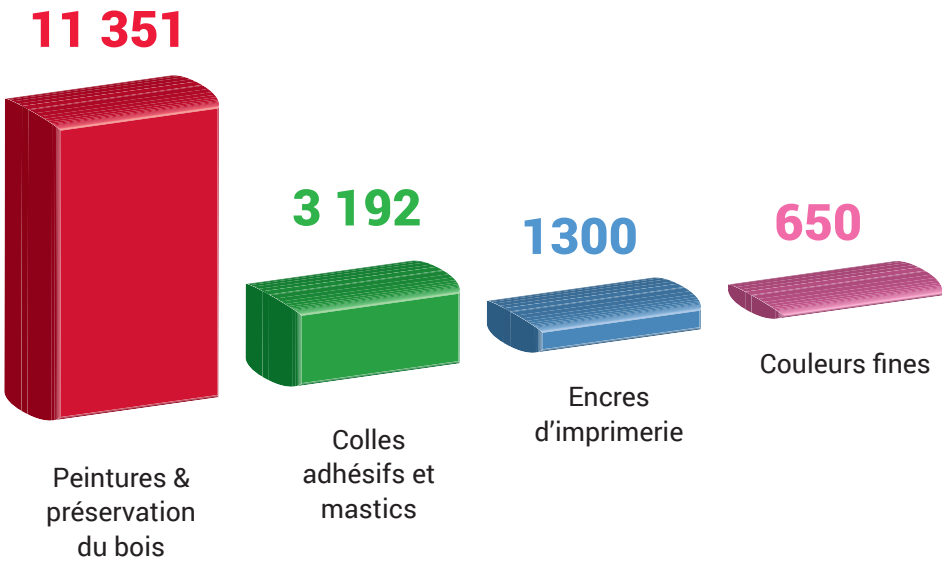

VENTES EN FRANCE (HORS EXPORTATIONS)

Évolution des ventes de peintures par marché en volume

VENTES PEINTURES

Source : FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

Tous marchés confondus

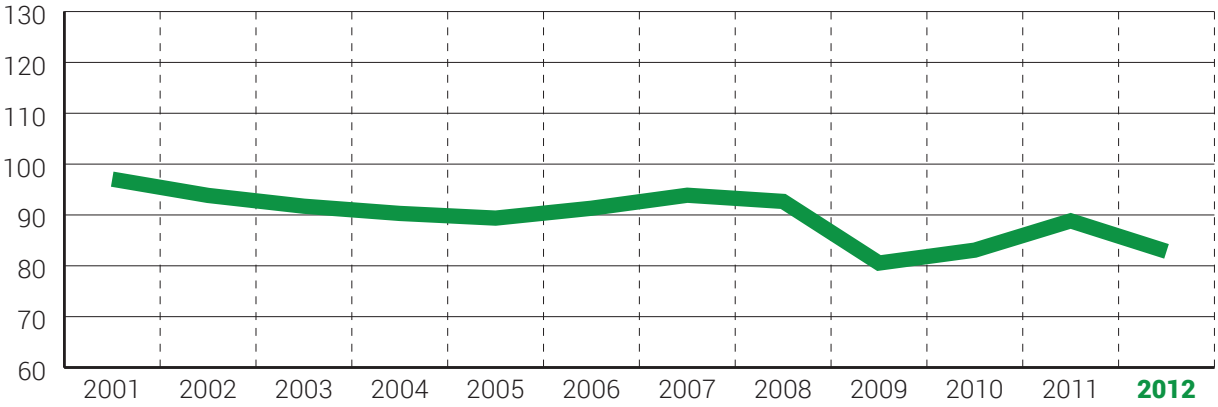

VENTES PEINTURES BÂTIMENT

Source : conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

Tous produits hors enduits

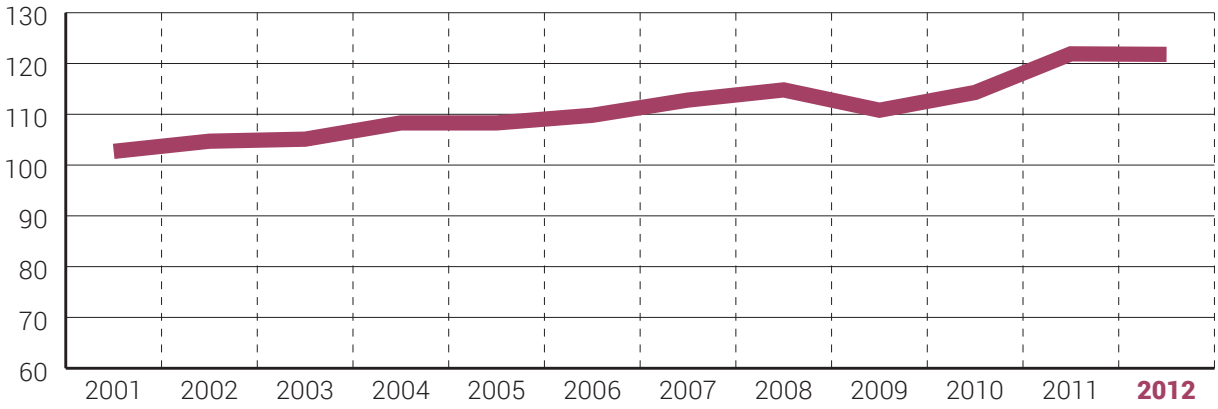

VENTES PEINTURES GRAND PUBLIC

Source : conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

hors enduits

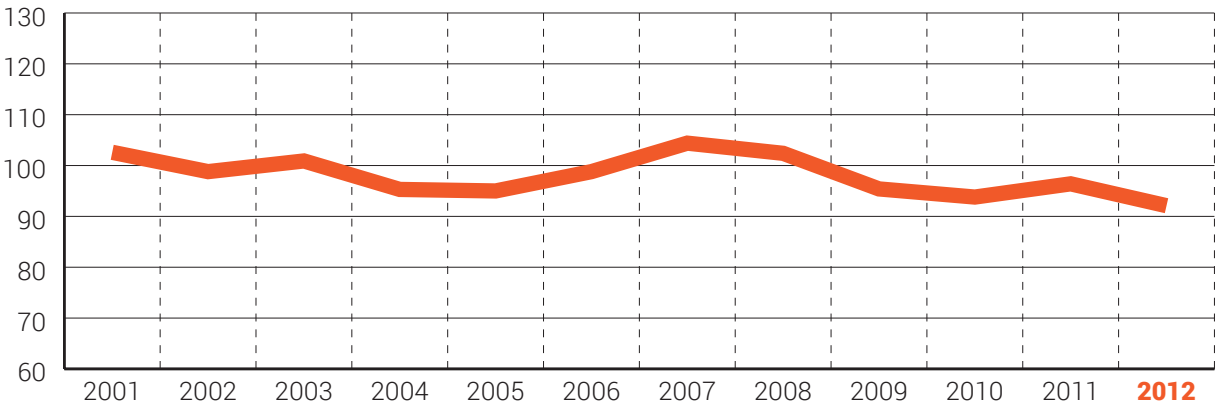

VENTES EN FRANCE (HORS EXPORTATIONS)

Évolution des ventes de peintures par marché en volume

VENTES PEINTURES CARROSSERIE

Source : Estimation FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

Laques et sous-couches

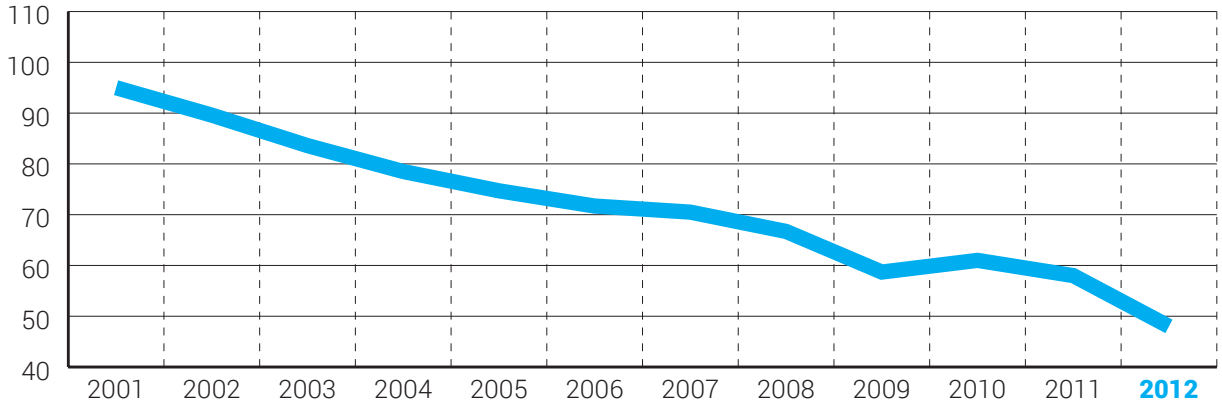

VENTES PEINTURES ANTOCORROSION

Source : conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

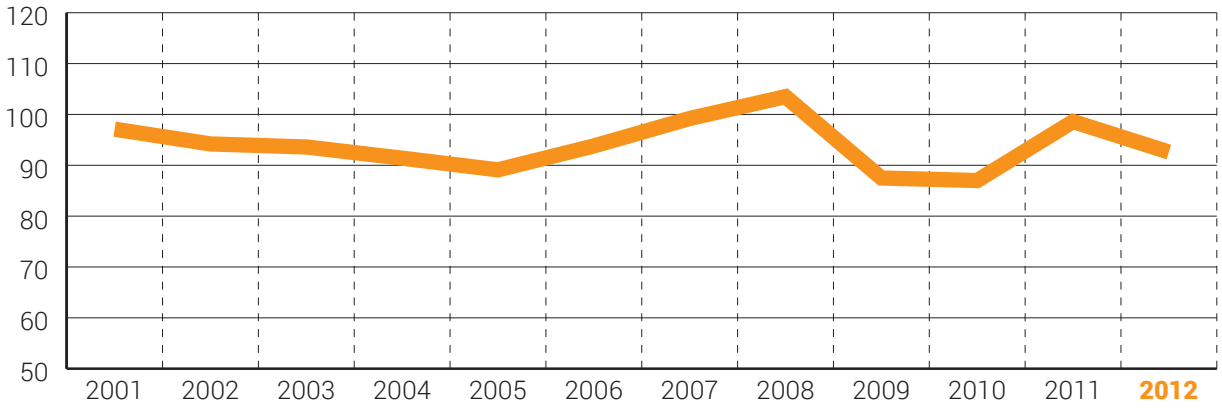

VENTES PEINTURES INDUSTRIE GÉNÉRALE

Source : Estimation FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

Hors « bois » ameublement, constructeurs auto, poudre, can et coil coatings

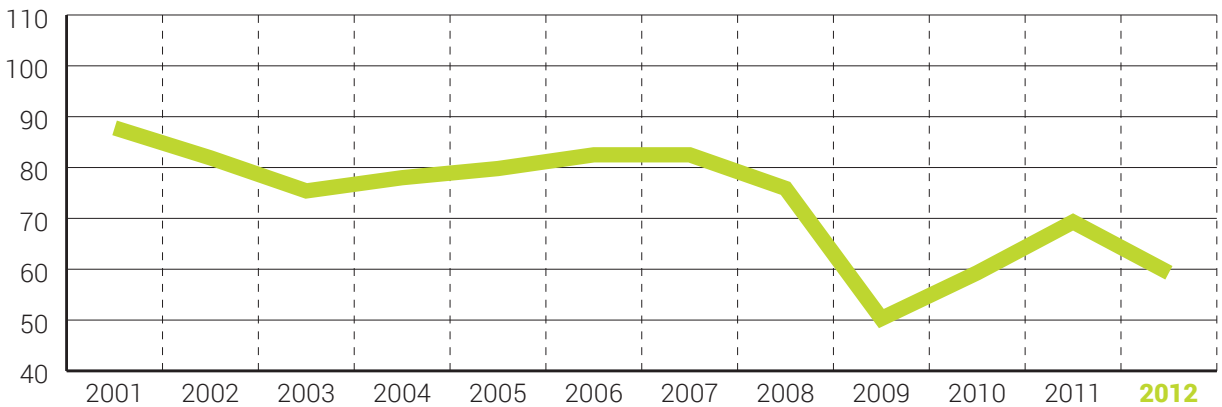

VARIATION annuelle des ventes peinture (en%)

(Ventes en France hors exportations)

VOLUMES

Années N/N-1	2002 / 2001	2003 / 2002	2004 / 2003	2005 / 2004	2006 / 2005	2007 / 2006	2008 / 2007	2009 / 2008	2010 / 2009	2011 / 2010	2012 / 2011
Bâtiment *	+1,8	+0,4	+2,8	0	+1,3	+2,6	+1,6	-3,7	+3	+7,6	-0,1
Grand Public	-3,5	+2,0	-5,3	-0,3	+3,8	+5,9	-2,3	-6,2	-1,6	+2,6	-4,3
Carrosserie	-6,3	-10	-7	-6	-5	-2	-5	-15	+5	-3	-10
Anticorrosion	-3,2	-0,6	-2,6	+2,7	+5,4	+5,9	+4,6	-15,7	-0,6	+11,6	-6
Industrie générale	-6	-7	+3	+2	+3	0	-7	-30	+15	+10	-10
Total marché intérieur	**-3**	**-3,1**	**-0,4**	**+0,2**	**+2**	**+2,4**	**-1,6**	**-14**	**+4,1**	**+5,76**	**-6**
Source : Pannel FIPEC	↘	↘	↘	↗	↗	↗	↘	↘	↗	↗	↘

* Hors enduits

La FIPEC a décidé de ne pas publier les statistiques de l'INSEE dans ce rapport. En effet, l'enquête annuelle de branche n'existe plus en tant que telle, la dernière édition concernant l'année 2007 ; les modifications intervenues dans le périmètre, le mode d'interrogation et les méthodes de traitement de l'enquête ne permettent plus un comparatif pertinent par rapport aux années précédentes.

Crédit photos : © Fipec / Fotolia / Shutterstock

Vous pouvez télécharger ce rapport sur votre tablette
ou votre smartphone en flashant ce QR code

Fipec

Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs, préservation du bois

42, avenue Marceau - 75008 PARIS
Tél. : 01 53 23 00 00 | Fax : 01 47 23 86 77 | **www.fipec.org**

Designed by Fipec